



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2019





# Le mot du Président



Mesdames, Messieurs,

L'année 2019 aura été une année marquante pour tous.

La sécheresse, qui a frappé le bassin versant durant l'été, nous a rappelé notre dépendance vitale vis-à-vis de l'eau, ainsi que la fragilité de cette ressource. A travers ses actions (nombreuses restaurations des milieux aquatiques et humides, animation agricole des bassins de captage, révision du SAGE, ...) et avec l'appui de ses élus, le SMBVA travaille à la protection de cette richesse sur notre territoire.

Cette année aura également été marquée par l'organisation de la 1ère édition des Récid'Eau de l'Armançon : véritable succès, 1 000 élèves et accompagnateurs, ainsi que 500 visiteurs s'étant rendus au MuséoParc Alésia en Côte-d'Or, afin d'en apprendre davantage sur les thèmes liés à l'eau, la biodiversité et l'environnement.

Par ailleurs, l'équipe du SMBVA est engagée auprès des élus qui souhaitent s'investir dans la reconquête des milieux aquatiques. De cette synergie est né en particulier un projet de territoire ambitieux d'une rare envergure : la restauration de l'Armanche et du Landion à Davrey dans l'Aube. Cette action de territoire, illustrant parfaitement la notion d'approche multithématique, a permis de restaurer plus de 1 800 mètres de cours d'eau et plus de 100 hectares de zones humides.

Enfin, je voulais tous vous remercier personnellement, élus comme agents, pour le travail, la motivation et l'esprit d'équipe qui vous ont caractérisé au cours de ces années passées ensemble. Comme vous le savez, je ne me représenterai pas à la présidence du syndicat, mais j'ai eu un réel plaisir à travailler à vos côtés. A l'heure du changement climatique et d'autres bouleversements mondiaux, il nous faut rester solidaires, redoubler de vigilance, assurer notre engagement pour que notre territoire, durable, riche et prospère, perdure.

Bien à vous,

**Eric COQUILLE**

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon



## Profil du syndicat

page 5

- Périmètre d'intervention
- Statuts
- Bilan financier
- Gouvernance



## Instances de l'eau

page 11

- Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)
- La révision du S.A.G.E.



## GEMAPI

page 13

- Valoriser les milieux naturels
  - Inventaire des milieux humides : bilan et constat
  - Actions en faveur des milieux humides
  - L'approche multithématique recherché sur les projets : un exemple d'envergure à Davrey
  - Action par Communauté de Communes : les projets en cours
  - Restauration des milieux : la continuité écologique
  - Exemples d'autres projets
- Gestion des risques
  - L'année 2019 en hydrologie
  - Comparaison avec l'année 2018
  - Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations : le P.A.P.I
  - Le ruissellement et l'érosion



## Qualité de l'eau

page 38

- Appui aux maîtres d'ouvrage
- Lien avec l'agriculture



## Natura 2000

page 41

- Rappel sur les sites Natura 2000
- Prise de l'animation Natura 2000 par le SMBVA
- Une démarche participative



## Au quotidien

page 43

- Une équipe au service du territoire
- Services et conseils
- Sensibilisation : zoom sur les 1ers Récid'Eau de l'Armançon



## Perspectives

page 51

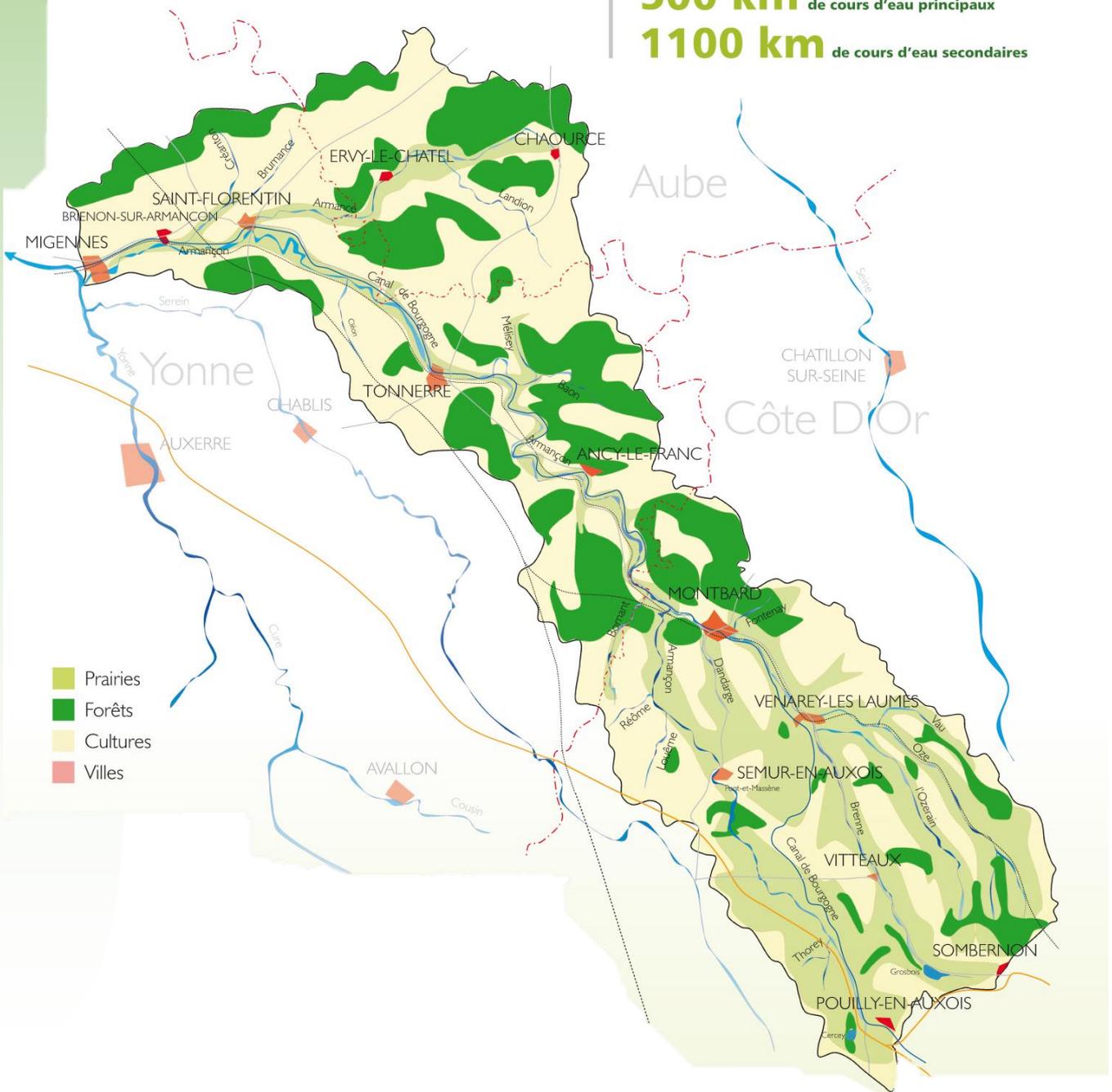
- L'avancée de la révision du SAGE
- Un partenariat éducatif Récid'Eau
- Vers un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- Diagnostic de vulnérabilité des habitations aux inondations

# Profil du Syndicat

## a. Périmètre d'intervention

### Le Bassin versant de l'Armançon

**3100 km<sup>2</sup>**  
**86 000 habitants**  
**267 communes**  
**500 km** de cours d'eau principaux  
**1100 km** de cours d'eau secondaires



## b. Statuts

---

Le syndicat a pour objet, d'assurer la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI), regroupant les missions définies aux 1°,2°,5° et 8°du I de l'article L211-7 du Code de l'environnement, pour les collectivités adhérentes :

L'exercice de la compétence GEMAPI permet au Syndicat d'assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les études, tous les travaux, tout aménagement, toute opération de gestion, toute opération foncière relative à l'exercice de cette compétence dont le but est d'atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre de l'Eau et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon.

Le syndicat a pour autres missions :

- 1) **d'assurer le suivi et la mise en œuvre du SAGE :**
  - Suivi et évaluation des actions du SAGE ;
  - Secrétariat et animation de la Commission Locale de l'Eau ;
  - Révision et actualisation du SAGE
- 2) **de sensibiliser, d'informer et de communiquer dans le domaine de l'eau, à l'échelle du Bassin Versant (BV).**
- 3) **d'animer les outils contractuels territoriaux (notamment Contrat Global et Programme d'Actions de Prévention des inondations) à l'échelle du BV :**
  - Elaboration des programmes en collaboration avec les partenaires et les acteurs du territoire ;
  - Animation des programmes.

## c. Bilan financier

---

L'état des dépenses 2019 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon est le suivant :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 296.72	74 827.77		74 827.77	38 296.72
Opérations exercice	42 752.38	40 275.54	1 778 088.05	2 048 397.91	1 820 840.43	2 088 673.45
<b>Total</b>	<b>42 752.38</b>	<b>78 572.26</b>	<b>1 852 915.82</b>	<b>2 048 397.91</b>	<b>1 895 668.20</b>	<b>2 126 970.17</b>
Résultat de clôture		<b>35 819.88</b>		<b>195 482.09</b>		<b>231 301.97</b>
Total cumulé		35 819.88		195 482.09		231 301.97
Résultat définitif		<b>35 819.88</b>		<b>195 482.09</b>		<b>231 301.97</b>

## d. Gouvernance

L'intégralité des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) du bassin versant, communautés de communes et d'agglomération, ont pris la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en se substituant à leurs communes.

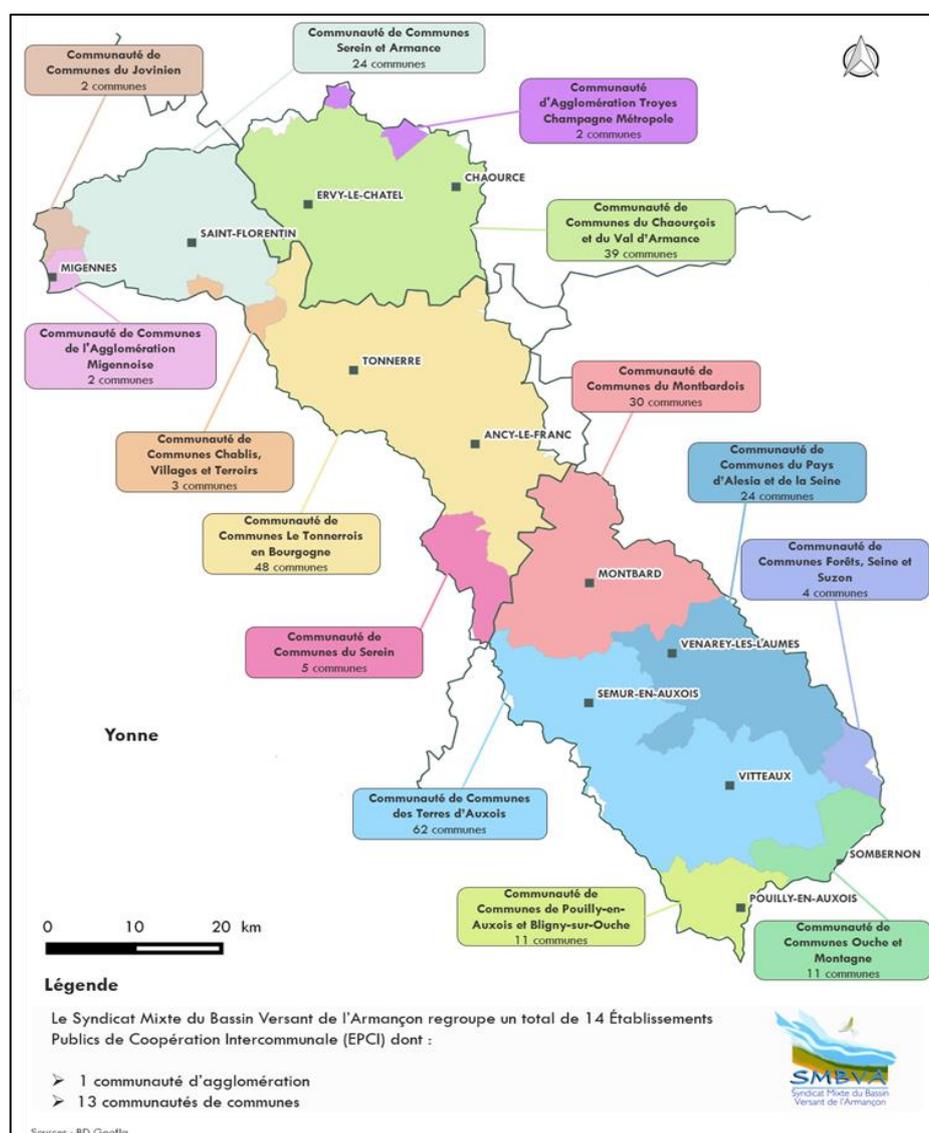
Actuellement, 8 des 14 EPCI concernés se sont également dotés de la compétence Animation et se sont ainsi substitués à leurs communes pour l'exercice de cette compétence.

En 2019, le SMBVA a souhaité faire évoluer ses statuts sur les points suivants :

- Acter officiellement la représentation-substitution des communes par les EPCI-FP pour l'exercice de la GEMAPI et pour celui de la compétence Animation pour certaines ;
- Définir de nouvelles règles de représentativité ;
- Se doter de la compétence ruissellement rural.

Après délibération du Comité Syndical le 11 avril 2019 pour approuver cette révision statutaire, le projet de statuts a été adressé à tous les membres du SMBVA pour avis.

La consultation s'est déroulée entre fin avril et fin juillet 2019. Il en résulte une approbation des deux premiers points et un refus du troisième. Ainsi, un arrêté inter-préfectoral, actant les modifications statutaires approuvées, devrait paraître au printemps 2020 pour être applicable après les élections municipales.

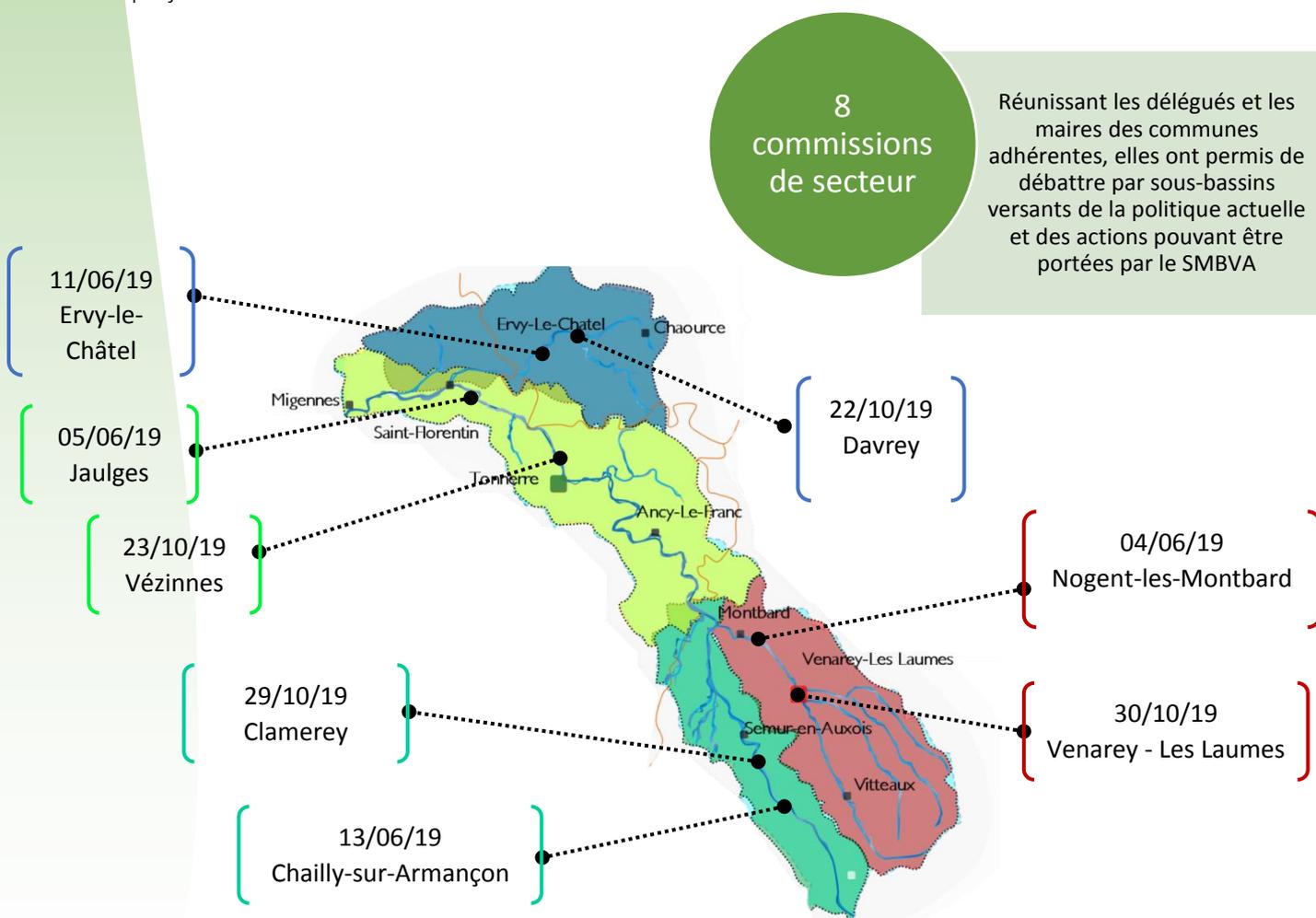


## Information - Concertation

Au cours de l'année 2019, deux réunions ont eu lieu avec les présidents des EPCI-FP et une avec leurs DGS afin d'aborder plusieurs points importants, outre les points budgétaires habituels :

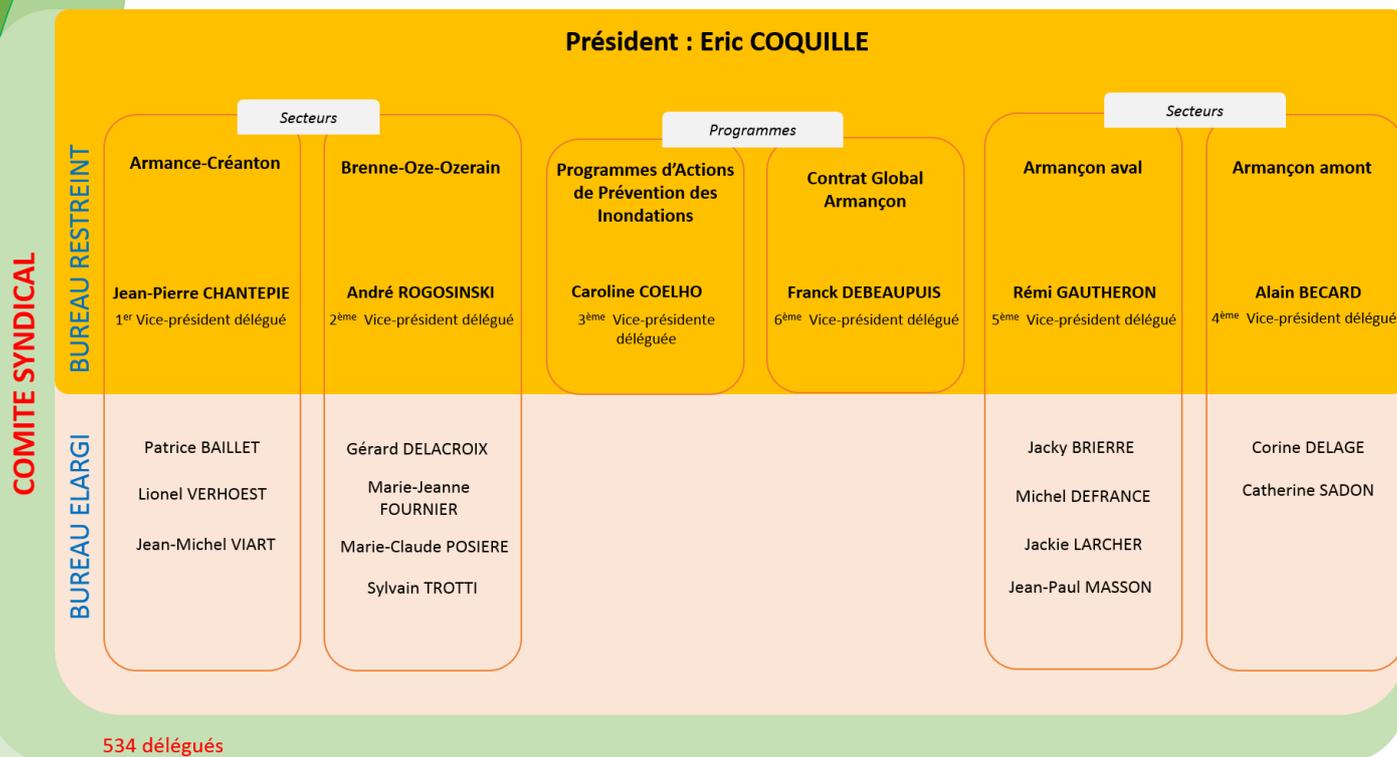
- Révision du SAGE ;
- Continuité Contrat Global et Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) ;
- Discussion sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
- Question de la représentativité des élus au Comité Syndical ;
- Prise de compétence ruissellement ;
- Elaboration d'un PAPI d'intention de l'Yonne avec le Syndicat Mixte Yonne-médian ;
- Organisation d'une deuxième édition des Récid'Eau de l'Armançon ;
- Programmes d'actions GEMAPI 2019, 2020 et 2021.

Les commissions de secteur, regroupant les délégués et maires par sous-bassin versant, ont été organisées sur le territoire, de manière à maintenir un lien fort avec les communes, actrices toujours fondamentales dans la mise en œuvre des projets.



## Instances

Le syndicat est présidé par M. Eric COQUILLE. Six vice-présidents travaillent à ses côtés sur les missions suivantes :



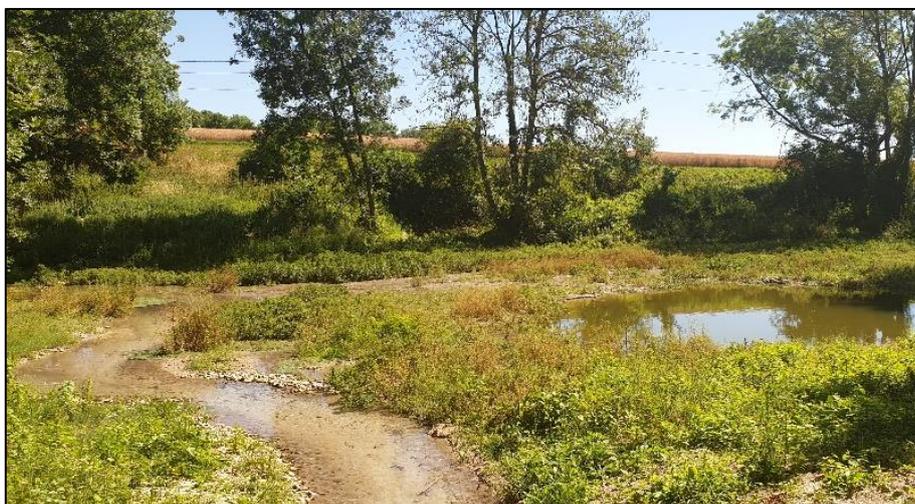
Le Bureau s'est réuni 4 fois en 2019

15 mars

7 juin

27 septembre

15 novembre



Sources du Boutois - Villeneuve-au-chemin (juillet 2019)



8 Comités  
Syndicaux

46  
délibérations  
prises



Comités	28/03	11/04	20/06	27/06	10/10	17/10	28/11	12/12
Présence délégués (sur 534)	112	102	96	64	94	97	126	101
<b>Décisions marquantes</b>	<b>Rapport d'activité 2018</b> <b>Modification des statuts</b>		<b>Comptes administratif et de gestion 2018</b> <b>Budget supplémentaire 2019</b> <b>Gestion des archives du SMBVA</b> <b>Maîtrise d'œuvre en régie</b>		<b>Débat d'Orientation Budgétaire 2020</b> <b>Approbation du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)</b> <b>Organisation des Récid'Eau 2020</b>		<b>Budget Primitif 2020</b> <b>Cotisations 2020</b> <b>Portage animation agricole des BAC pour 2020-2022</b> <b>Règlement financier</b>	

« L'année 2019 a été marquée par la première édition des Récid'Eau de l'Armançon au MuséoParc Alésia à Alise Sainte-Reine qui a obtenu un réel succès auprès des scolaires ainsi que du grand public venus nombreux pour cet évènement. »

Djamila BOUFELAH, assistante administrative/communication



# Instances de l'Eau

## a. La Commission Locale de l'Eau (CLE)

↳ Une activité riche

### Plénière de la C.L.E. (18/03/19)

- Retour sur l'inventaire des zones humides
- Lancement de la révision du SAGE

### Bureau de la C.L.E. (05/02/19, 01/10/2019 et 17/12/2019)

- Gestion des avis
- Suivi de l'étude drainage
- Suivi de la révision et plan de charge
- Réflexion Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau

### Groupe de travail Bilan et Avenir du SAGE (24/01/19)

- Bilan synthétique de la mise en oeuvre du SAGE
- Réflexion sur l'entrée en révision du SAGE

### Sorties terrain- thématiques

- Aménagement du territoire : 30/04/2019 à Tonnerre
- Ressource en eau : 24/05/2019 à Vitteaux
- Rivières et milieux aquatiques et humides : 29/05/2019 à Chaource



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un document de planification qui a vocation à fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.

↳ Le lancement de la révision du SAGE

La révision du SAGE doit permettre notamment de garder une vision prospective, de prendre en compte l'évolution des territoires, d'inclure le changement climatique et de s'appuyer sur les acquis de la mise en oeuvre du SAGE pour aller plus loin dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Bilan du SAGE,  
état des lieux  
et diagnostic



Définition de  
l'ambition du  
SAGE



Rédaction des  
documents



Consultation  
des services  
administratifs

➔ Passage à 1 E.T.P. pour la révision du SAGE en régie.

↳ Le projet drainage



Ru du Crot du Gré (source SMBVA)

Issu de la préconisation n°27 du SAGE, ce projet initié en 2013 et finalisé en 2019 visait à évaluer l'impact de l'assainissement agricole sur un bassin versant pilote (la tête de bassin versant à l'amont de Chaource).

Les conclusions mettent en avant un risque de transfert de crue plus rapide vers l'aval et une augmentation du pic pour les crues de période de retour 1 à 3 ans en présence de drainage, contre une absence d'impact du drainage lors des fortes crues. Le drainage augmente également les apports en matières en suspension, nitrates et pesticides.

Finalement, une modélisation du risque de transfert de polluant aux eaux superficielles a été réalisée à l'échelle du bassin versant de l'Armançon, replaçant le drainage comme un facteur de transfert parmi d'autres (ruissellement, occupation du sol...).

« La révision du SAGE va permettre de prendre en compte l'évolution du territoire et d'aller plus loin dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides. »

Julie BERTHOU, animatrice du S.A.G.E.

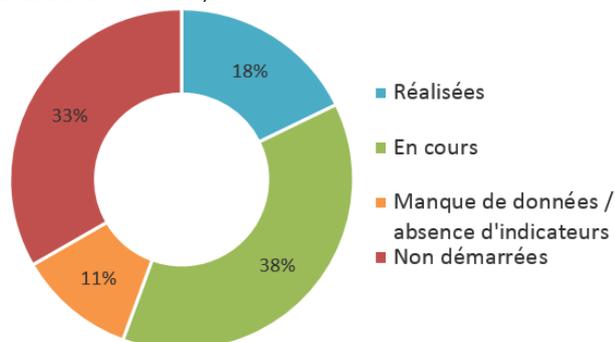


## b. La révision du SAGE

### ↳ Bilan de la mise en œuvre du SAGE

Après 6 années de mise en œuvre du SAGE. (2013-2019), un bilan a permis de faire ressortir :

- L'importance d'une **activité ininterrompue de la C.L.E. et de sa cellule d'animation**,
- Des **échanges constructifs** entre les trois collèges (élus, associations et usagers, services de l'Etat) et un **renforcement des liens avec les services de l'Etat** via la consultation pour émettre des avis,
- La **mise en place à l'échelle du bassin versant du CGA et du PAPI** pour décliner les préconisations du SAGE.,
- La prise de conscience de la **notion de bassin versant** sur le territoire,



Etat de mise en œuvre des préconisations du S.A.G.E. en janvier 2019

- Plus de la **moitié des préconisations du PAGD ont été réalisées ou démarrées**,
- Des groupes de travail permettant notamment **l'inventaire et la hiérarchisation des zones humides**,
- La participation de la C.L.E. au **projet HYCCARRE** permettant d'acquérir des connaissances sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau au niveau du bassin versant.

### ↳ Concertation autour de la révision du SAGE

Afin de redécouvrir le bassin versant après six années de mise en œuvre et partager ensemble les enjeux du territoire, trois réunions terrain-thématiques ont été organisées :

- Aménagement du territoire le 30/04/2019 à Tonnerre
- Ressource en eau le 24/05/2019 à Vitteaux
- Rivières et milieux aquatiques et humides le 29/05/2019 à Chaource

➔ Réunion de présentation de l'état des lieux le 5 décembre 2019 pour partager le diagnostic et recueillir les avis.



### ↳ Mise à jour de l'état des lieux du SAGE

Au cours de l'année 2019, l'état des lieux du bassin versant, datant d'avant 2010, a été actualisé. Pour ce faire de nombreuses réunions avec les structures en possession de données ont été organisées avant que les données en soient analysées et compilées dans un rapport d'état des lieux.



Présentation générale

Etat quantitatif

Etat qualitatif

Milieux aquatiques et humides

Objectif d'intégrer :

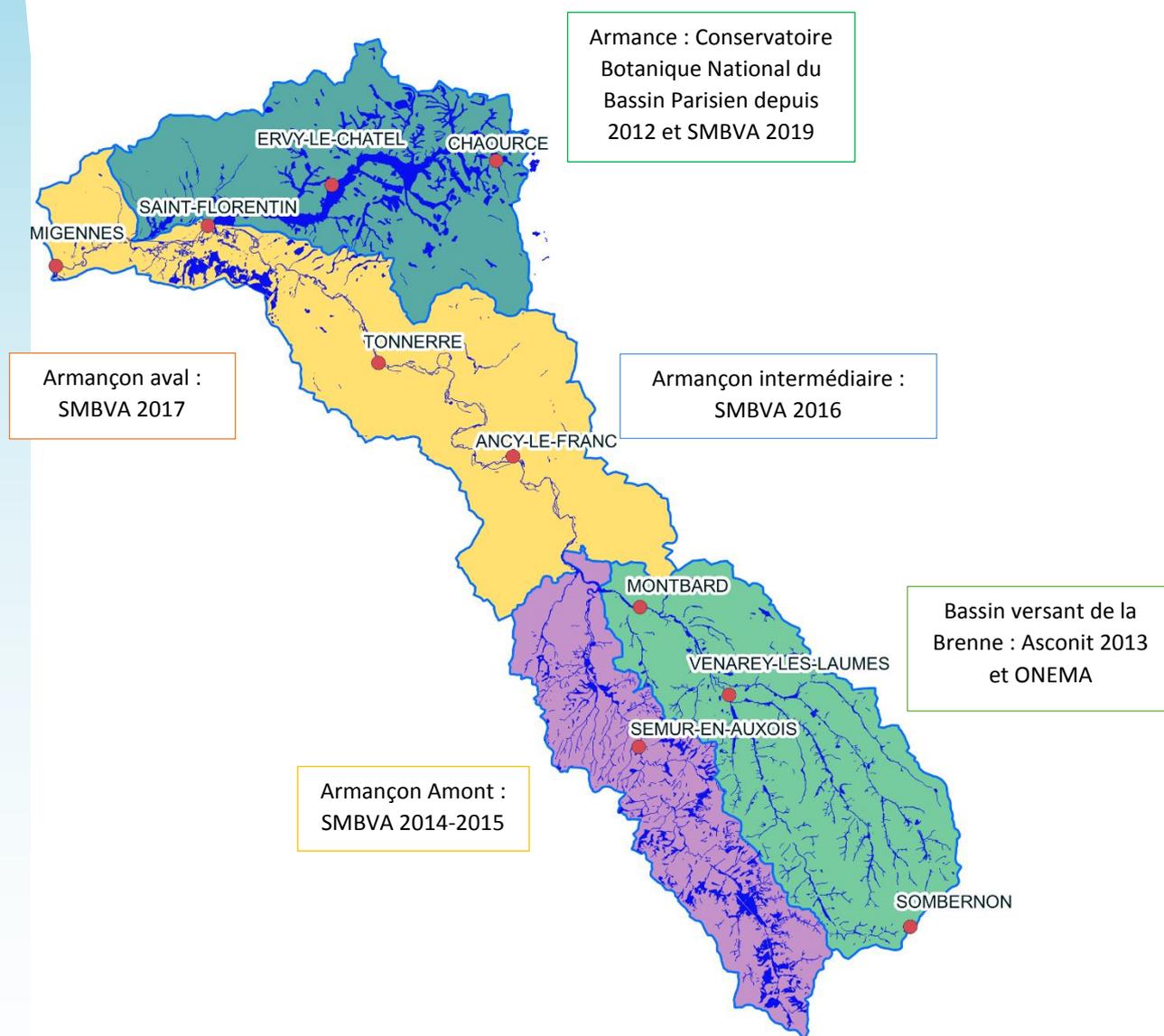
- Inventaire des zones humides,
- Evaluation du risque ruissellement,
- Résultats du programme de recherche HYCCARRE sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau,
- Données sur le Canal de Bourgogne,

➔ Intégrer et se mettre en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027

## a. Valoriser les milieux naturels

### ↳ Inventaire des milieux humides : bilan et constat

L'inventaire, achevé en 2019, représente approximativement 22 000 ha de zones humides (hors cultures), soit 7 % de la surface totale du bassin versant de l'Armançon. La carte ci-dessous présente les différentes données de cet inventaire avec leurs dates respectives de réalisation :



*Inventaire des zones humides du bassin versant de l'Armançon avec les dates de passages*

La répartition géographique des zones humides sur le bassin versant se caractérise par une densité faible dans sa partie intermédiaire, principalement due à la présence d'un sous-sol karstique et à l'occupation du sol qui correspond essentiellement à des grandes cultures. La densité est plus importante au niveau de l'amont et l'aval s'expliquant notamment par la présence de sols argileux caractéristiques de la Champagne humide le long de l'Armançe et d'un chevelu constitué de nombreux petits cours d'eau en tête de bassin versant.

La plupart des zones humides inventoriées sont des milieux ouverts (70%). Ce sont majoritairement des prairies humides, principalement localisées sur la partie auboise du bassin versant : ces dernières sont fauchées et/ou pâturées. On y trouve également de manière plus relictuelle des roselières et des marais.

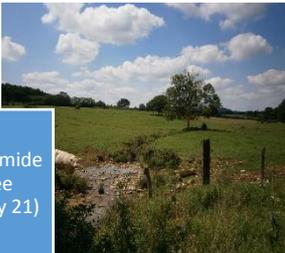
Le dernier tiers des zones humides inventoriées sont des boisements humides (saulaie, frênaie majoritairement).

Les zones humides sont principalement localisées en bordure de cours d'eau.

Quelques exemples de lieux humides sur notre bassin versant :



Orchidée  
(*Dactylorhiza*) d'une  
forêt de frênes et  
d'aulnes de sources  
(Cruzy-le-Châtel 89)



Prairie humide  
pâturée  
(Clamerey 21)



Bois humide de  
frênes (Ligny-  
le-Châtel 89)



Prairies humides  
de la Brenne  
pâturées  
(Boussey et  
Vesvres 21)



Prairie de fauche  
fleurie à circe  
tubéreuse de  
l'Armançe  
(Cussangy 10)



Prairie  
humides à  
(Chaserey 10)

Malgré leur richesse importante et les rôles qu'elles jouent dans le grand cycle de la vie, les zones humides restent des milieux fragiles, menacés.

Ces milieux humides sont menacés par :

- Le remblai (comblement),
- L'imperméabilisation du sol,
- Le déclin de l'élevage, la mise en culture et le travail du sol,
- La plantation de peupliers,
- La modification des hydrosystèmes naturels (artificialisation de cours d'eau, création de plan d'eau, drainage).

## ↳ Actions en faveur des milieux humides

L'animation zones humides a notamment consisté en :

- un appui technique et théorique sur l'intégration et la protection des zones humides dans les communes, notamment au sein des Plans Locaux d'Urbanisme (Eguilly, Semur-en-Auxois, Venizy ...),
- un appui technique et la réalisation de diagnostics réglementaires à la demande des communes : 5 sollicitations.
- une sensibilisation à la thématique zones humides auprès du Public (fête de la Nature, Journée mondiale des zones humides, etc).

La thématique zones humides est systématiquement abordée dans les projets du SMBVA : ces derniers sont ainsi plus transverses et permettent d'intégrer les zones humides aux réflexions de préservation et restauration des milieux aquatiques, dans leur ensemble.

Ci-dessous quelques exemples où les zones humides ont notamment été mises en valeur dans les projets réalisés dans le cadre de la compétence GEMAPI, par le SMBVA :

- Restauration de plus de **100 hectares** de zones humides sur la commune de **Davrey** ;
- Projet de **restauration de zones humides** chez un propriétaire privé à **Chaource** ;
- Deuxième partie et fin des travaux de restauration des **sources du Boutois à Villeneuve-au-Chemin**.
- Etc ...

Quelques illustrations de ces projets, en cours ou finalisés :



Sources du Boutois après restauration



Platière de zones humides (en eau) sur la commune de Davrey



Zone du remblai où se situera la future basse humide, commune de Chaource

« Les zones humides sont des milieux riches dont les services rendus à l'homme sont maintenant connus : épuration, stockage de CO<sub>2</sub>, régulation des crues... Néanmoins, 64% d'entre elles ont disparu depuis 1900. En France, cela équivaut aux surfaces des départements de l'Yonne, du Jura et de la Côte d'Or réunies en seulement 100 ans : un chiffre tout simplement astronomique. »

Vincent GOVIN, animateur milieux aquatiques



## ↳ L'approche multithématique recherchée sur les projets : un exemple d'envergure à Davrey

Ce projet pluri-thématique de restauration/création de milieux aquatiques et humides au sens large a pour objectif de retrouver un fonctionnement des cours d'eau et de leurs zones humides plus naturel.

Cette opération d'envergure qui s'étend sur 100 ha a été permise par l'accord de tous les propriétaires concernés (15) dont la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançe ainsi que la Commune de Davrey.

Cette opération auboise de restauration de la plupart des écosystèmes aquatiques (noue connectée, mare, platière, cours d'eau méandrique...) sur un même site est inédite par son ampleur et son montage.

Effectivement, elle a notamment permis la mise en synergie de tous les acteurs de la biodiversité, du tourisme et de l'éducation du territoire, suivants :



SITE D'OBSERVATION DE LA NATURE SUR LA COMMUNE DE DAVREY



### Un projet écotouristique

La valorisation du site et de cette restauration a été au cœur des préoccupations afin de faire de ce site un exemple à multiplier.

De nombreux aménagements permettront l'accueil du public afin de les sensibiliser à l'environnement. Les axes pédagogiques et touristiques y ont ainsi été développés.

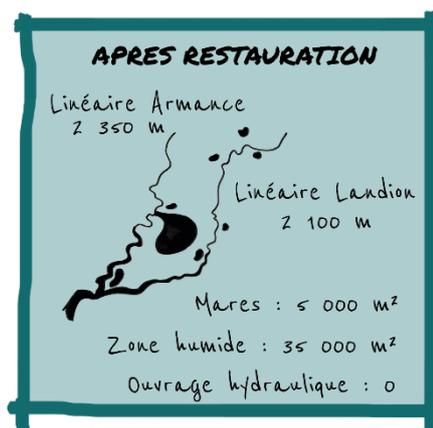
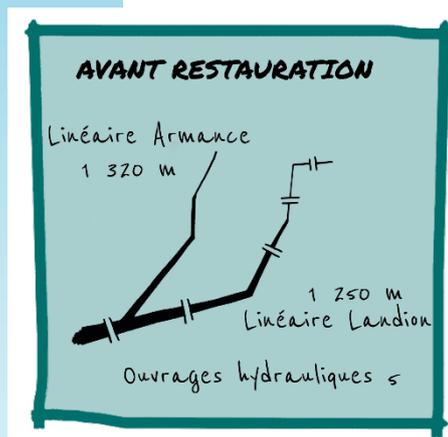


## Un suivi scientifique ambitieux

Afin d'évaluer l'efficacité de cette opération, un suivi scientifique très poussé s'appuyant sur l'expérience de la quasi-totalité des partenaires institutionnels est mis en place.

## Les travaux et leurs financements

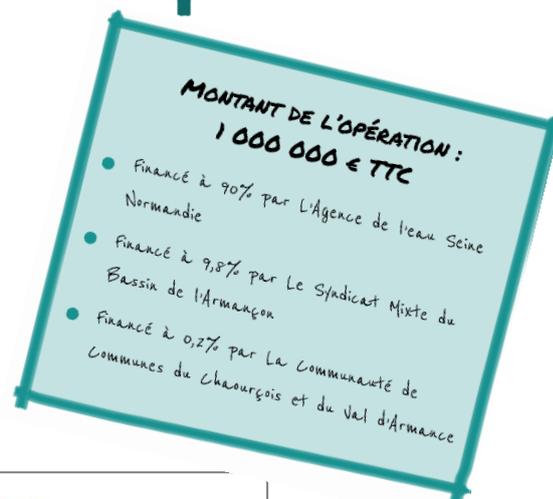
Cette opération de restauration du Landion et de l'Armançe vers un fonctionnement hydromorphologique plus naturel répond parfaitement à l'atteinte du bon état des masses d'eau considérées fléchée par la directive Cadre sur l'Eau.



Les travaux réalisés à 80% en 2019 s'achèveront en 2020 avec notamment l'installation des équipements pédagogiques et d'accueil du public ainsi que quelques travaux de terrassement.

## Une vision à long terme

Afin de gérer durablement le site, une convention de partenariat pour les 20 prochaines années a été signée entre :

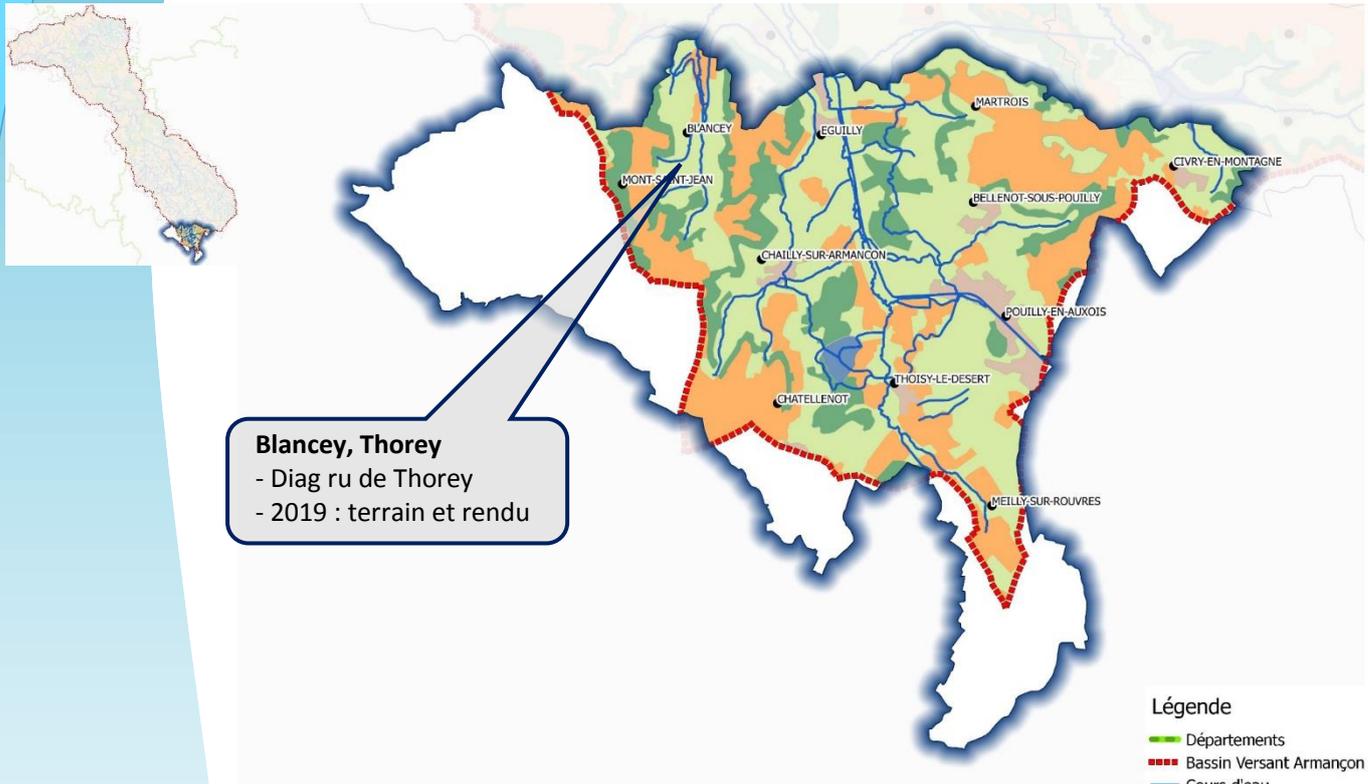


## En photos

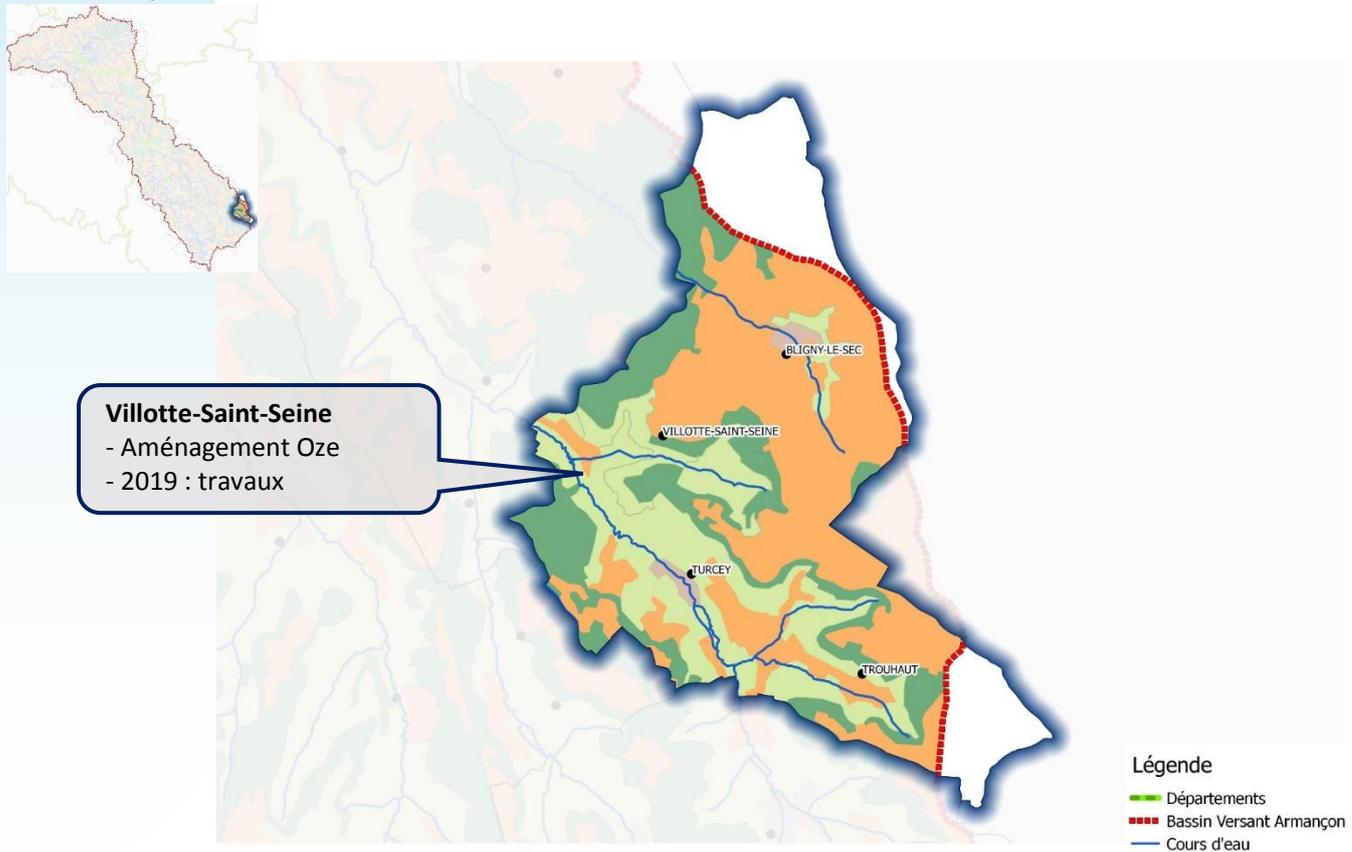


## ↳ Les projets en cours par territoires communautaires

### CC de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche



### CC Forêts, Seine et Suzon



## CC du Pays d'Alésia et de la Seine

### Venarey-Les Laumes

- Restauration RCE Oze
- 2019 : animation

### Gissey-sous-Flavigny

- Restauration méandre Brenne
- 2019 : animation

### Venarey-Les Laumes

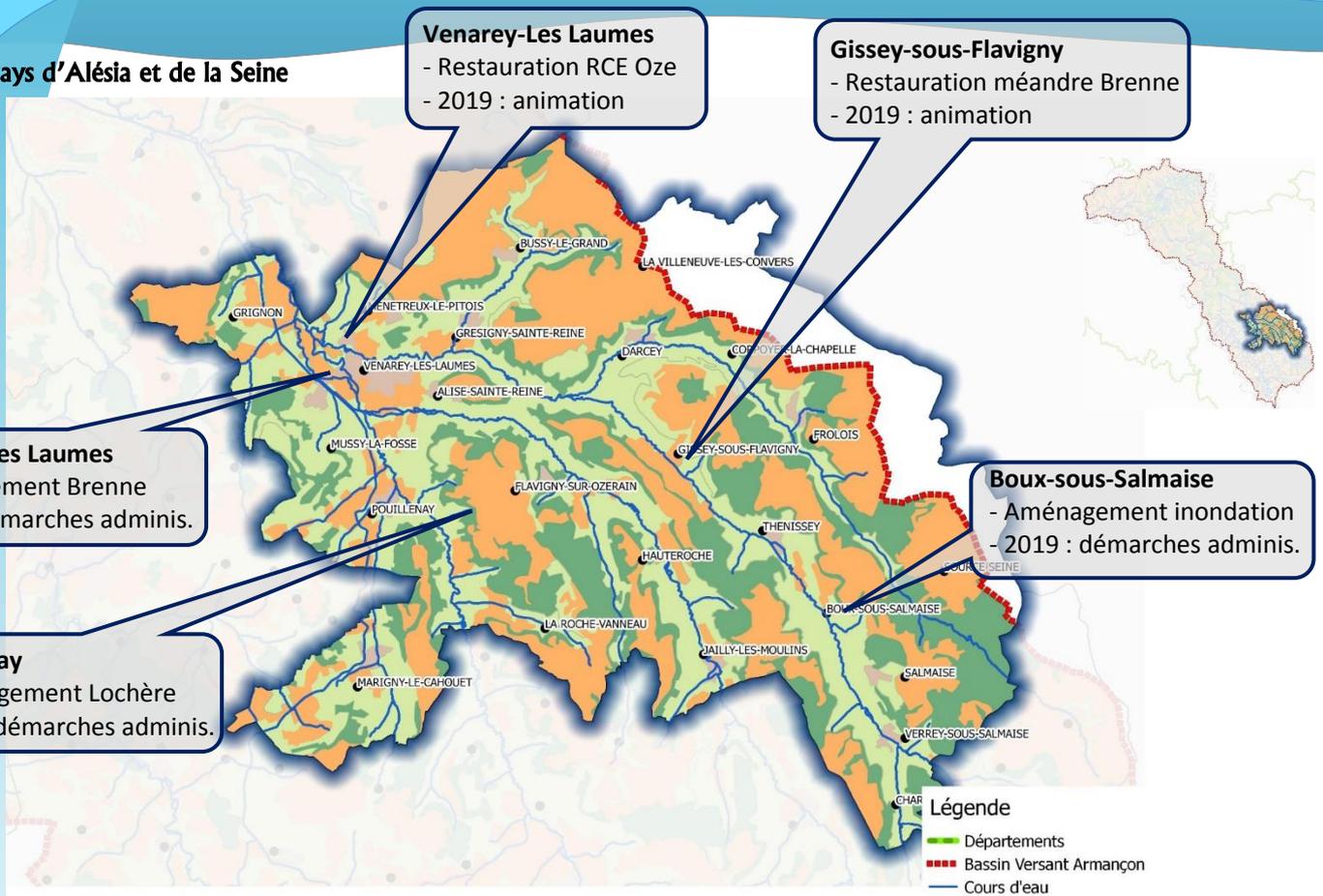
- Aménagement Brenne
- 2019 : démarches adminis.

### Pouillenay

- Aménagement Lochère
- 2019 : démarches adminis.

### Boux-sous-Salmaise

- Aménagement inondation
- 2019 : démarches adminis.



## CC des Terres d'Auxois

### Genay

- Restauration ru prés prunelle
- 2019 : démarches adminis.

### Semur-en-Auxois

- Hydraulique douce
- 2019 : animation

### Villeberny

- Restauration Ozerain RCE
- Coût : 32 000 €
- 2019 : travaux

### Vic-de-Chassenay

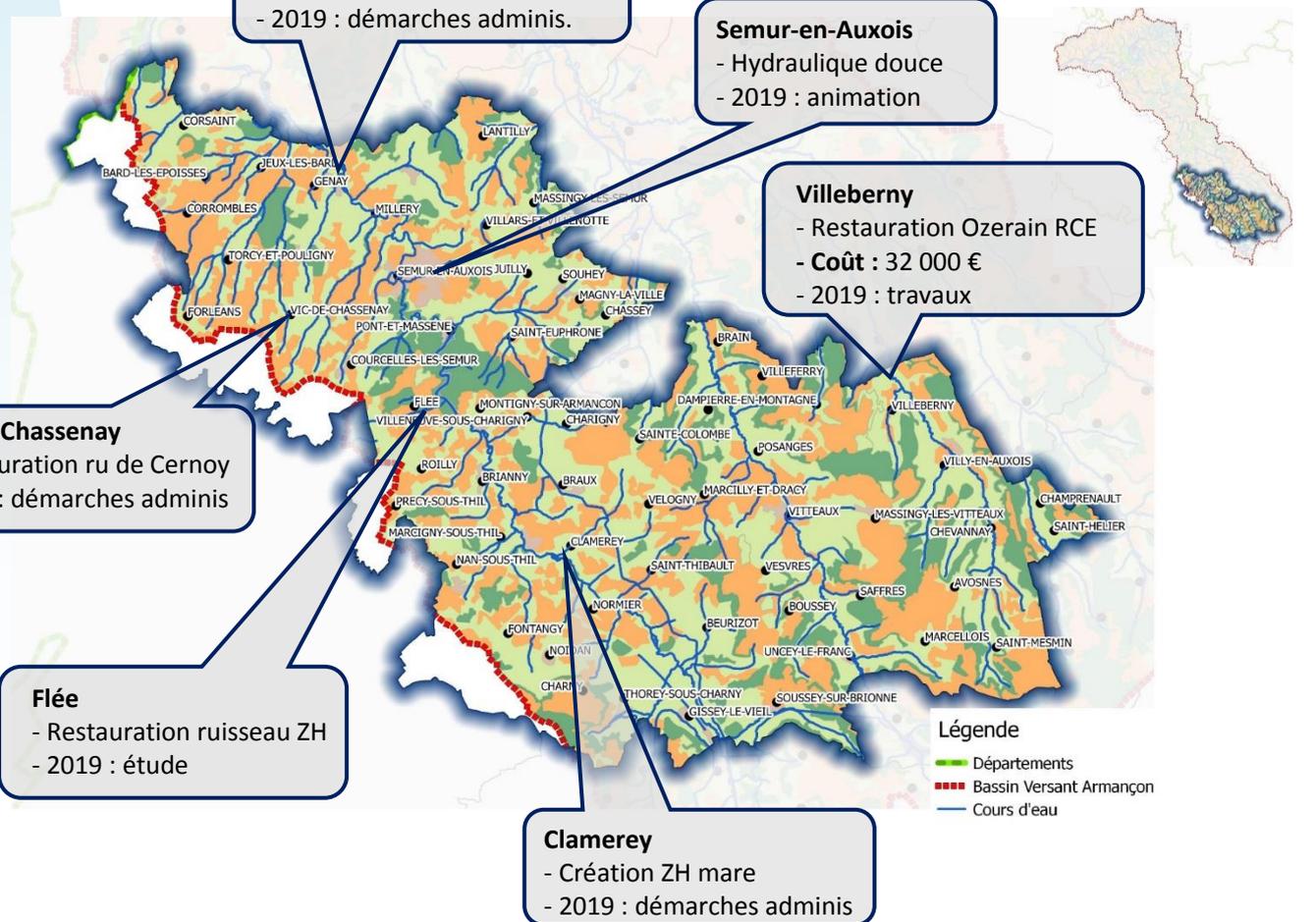
- Restauration ru de Cernoy
- 2019 : démarches adminis

### Flée

- Restauration ruisseau ZH
- 2019 : étude

### Clamerey

- Création ZH mare
- 2019 : démarches adminis



## CC Ouche et Montagne

### Blaisy Bas

- Restauration Oze reméandrage
- 2019 : animation + démarches adminis

### - Somberton

- Restauration Brenne
- 2019 : démarches adminis.

### Aubigny-les-Somberton

- Restauration Brenne
- 2019 : démarches adminis.

#### Légende

- Départements
- Bassin Versant Armançon
- Cours d'eau

## CC du Montbardois

### Montbard

- Reméandrage Brenne
- 2020 : démarches adminis.

### Quincy-le-Vicomte

- Restauration ru de Presle
- 2019 : démarches adminis.

### Fain-les-Montbard, Eringes, Courcelles-les-Montbard

- Restauration création mares
- 2019 : démarches adminis.

### Nogent les Montbard

- Aménagement Brenne
- 2019 : démarches adminis.

### Senailly

- Restauration RCE Armançon
- 2019 : Animation

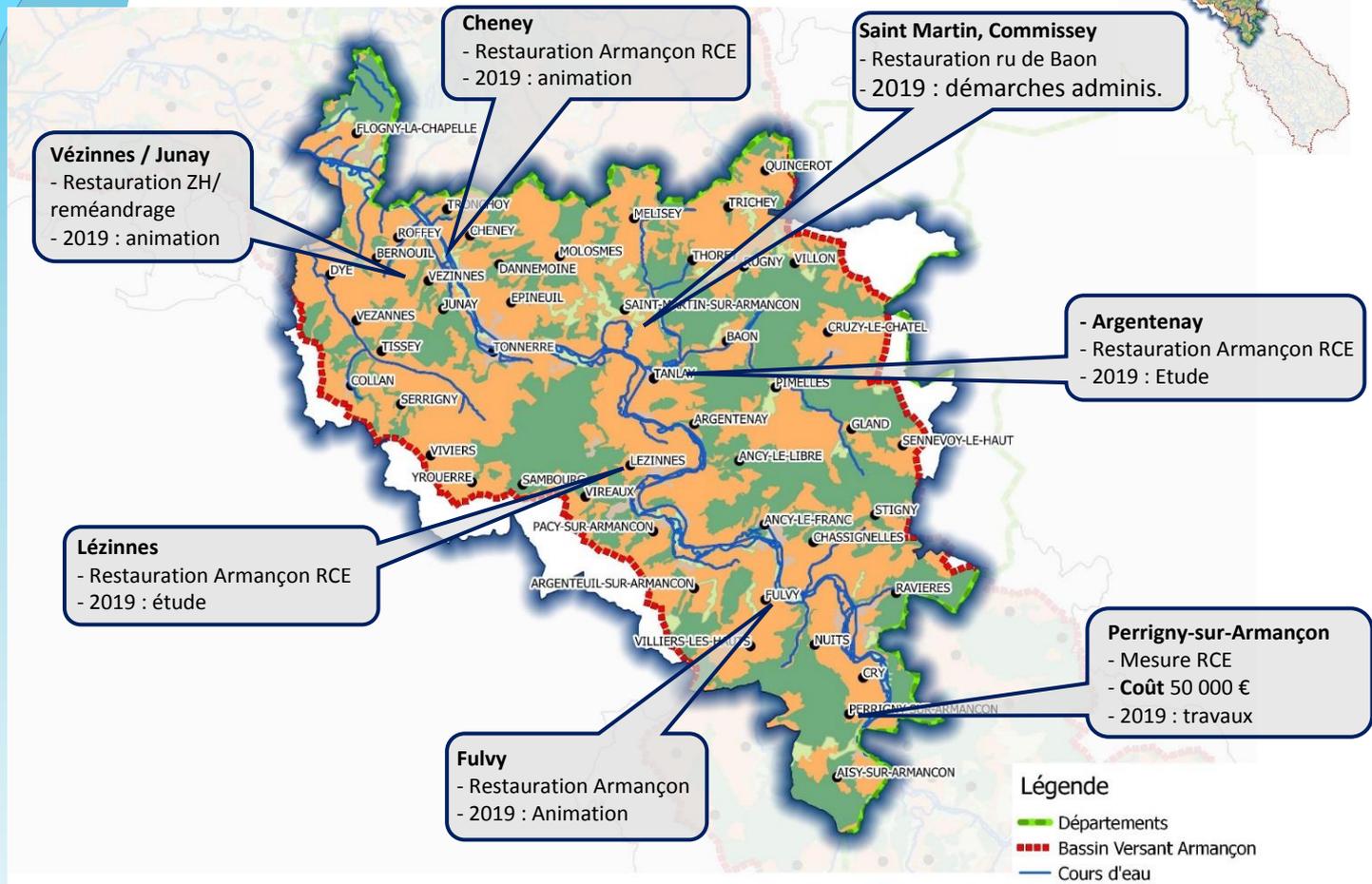
### Villaines-les-Prévotés

- Restauration reméandrage ru
- 2019 : démarches adminis.

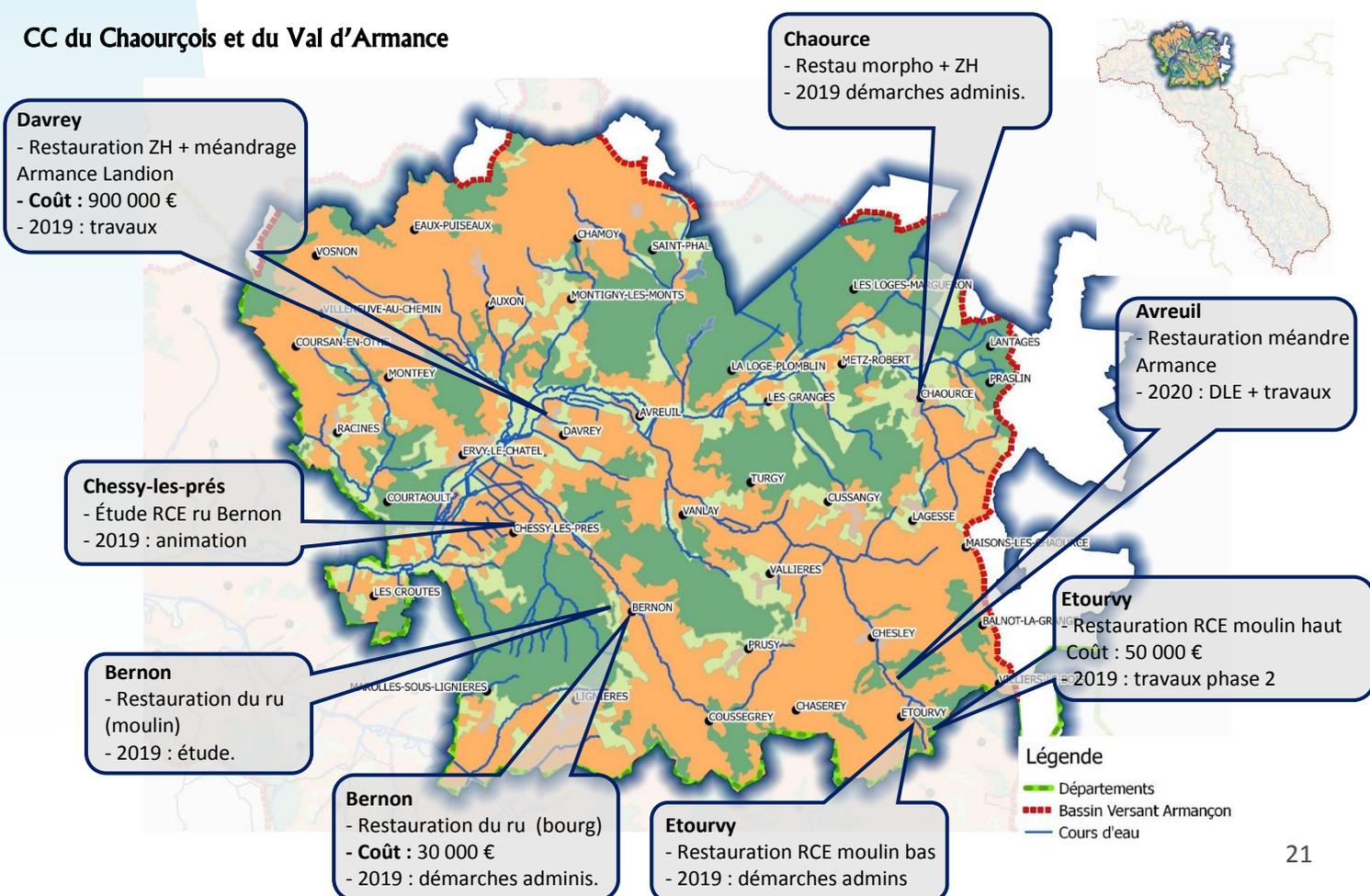
#### Légende

- Départements
- Bassin Versant Armançon
- Cours d'eau

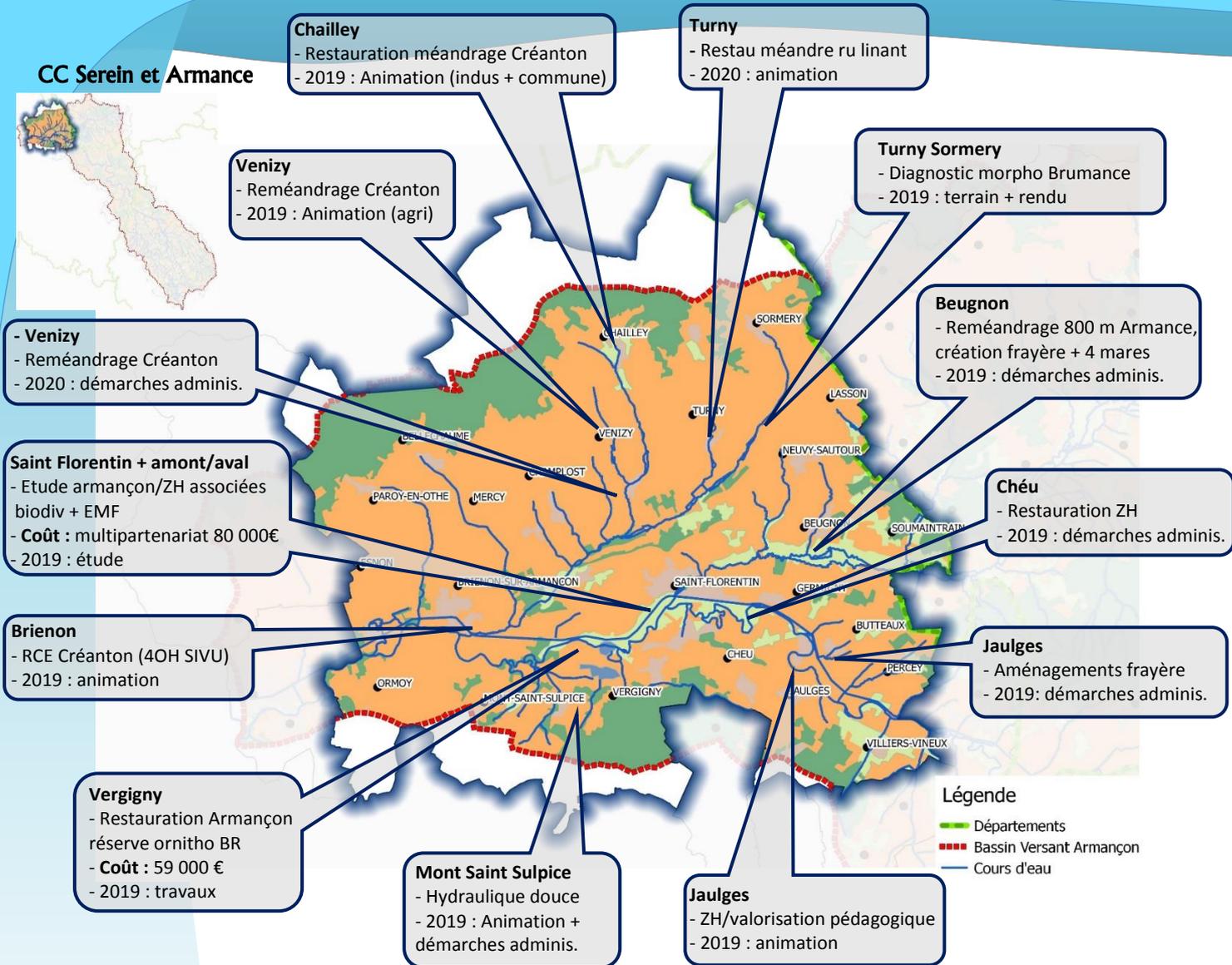
## CC Le Tonnerrois en Bourgogne



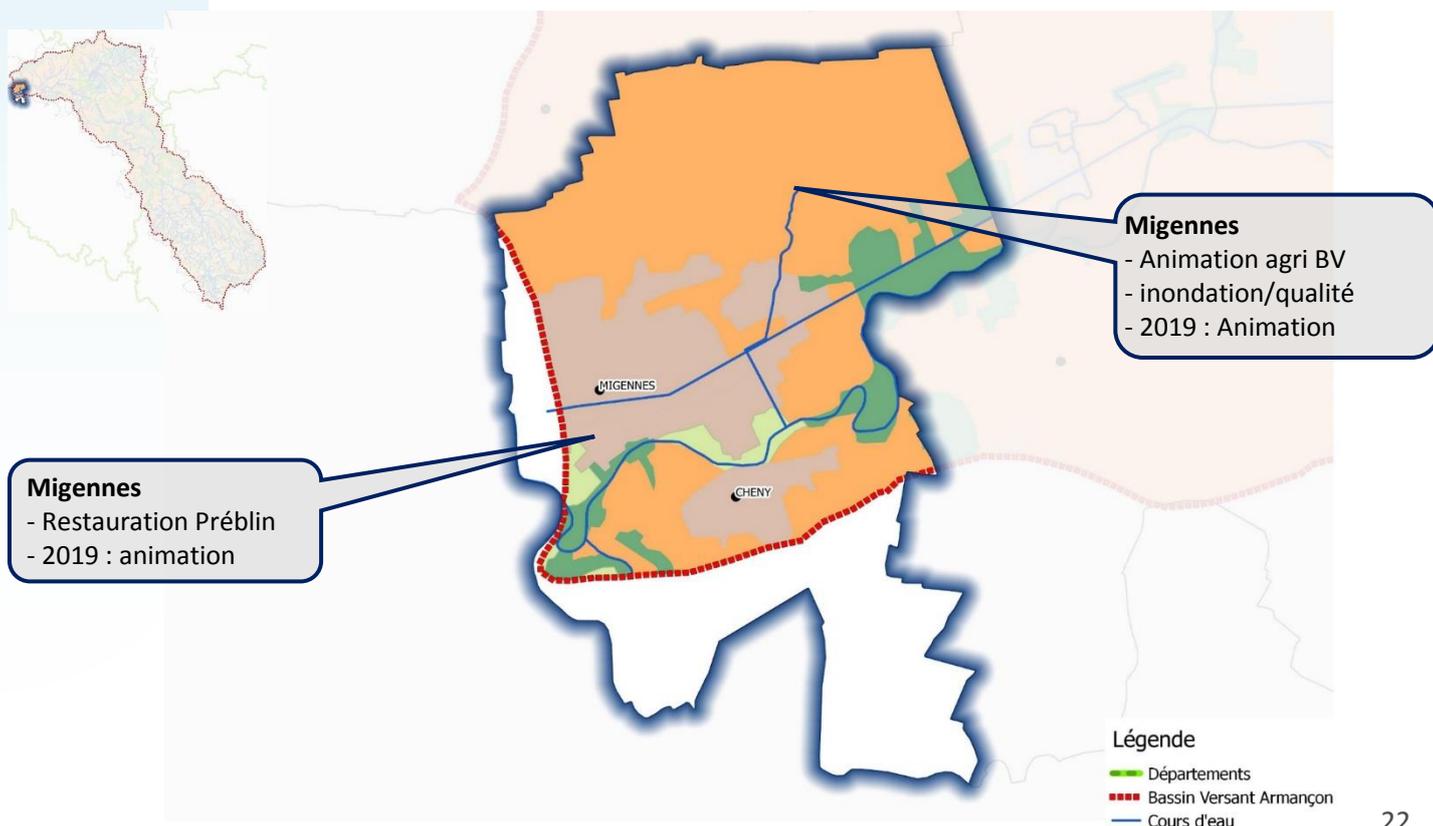
## CC du Chaourçois et du Val d'Armançe



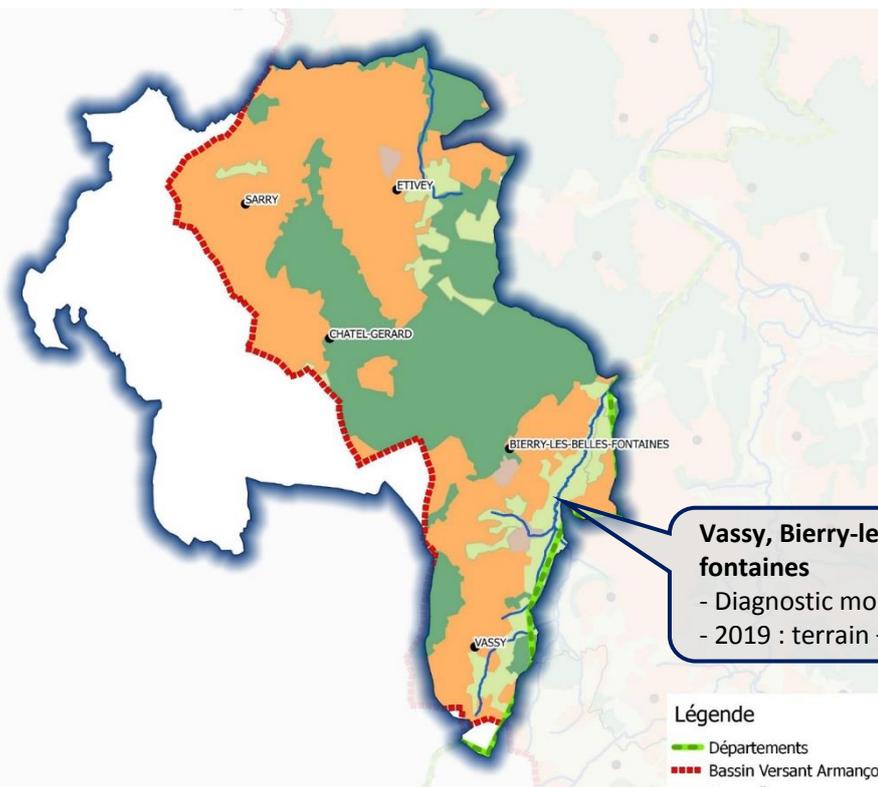
## CC Serein et Armance



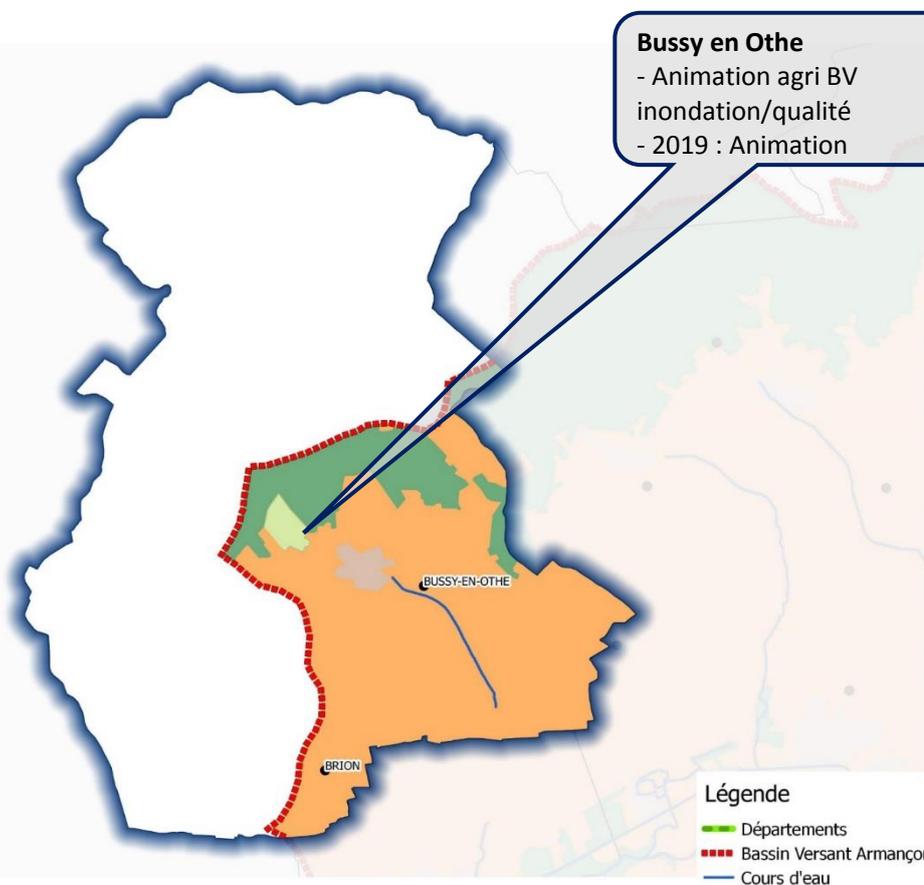
## CC de l'Agglomération Migenoise



## CC du Serein



## CC du Jovinien



**1 Restauration morphologique, continuités écologiques, l'ancien clapet de Courtaout et sa zone d'influence**

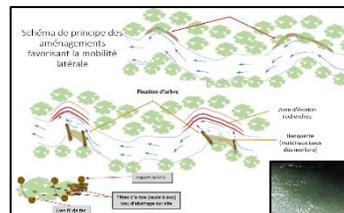


Dans les deniers grands travaux hydrauliques qui ont assaini la vallée en facilitant l'écoulement de l'eau (rectification, curage...), il a été édifié sur l'Armançe des clapets permettant de compenser le manque d'eau à l'étiage. Sans entretien, ces ouvrages sont devenus néfastes et inutiles.

Clapet avant travaux



Sur ce site, l'Armançe a bénéficié de divers aménagements sur tout le tronçon sous influence : suppression du clapet, remise en eau d'un méandre et création d'épis (réactivateur de dynamique morphologique et habitats aquatiques).



Ces travaux, finalisés fin 2019 ont été réalisés par l'entreprise Mouturat.

Coût des travaux 20 000 € TTC Subventionnés à 95% par l'AESN



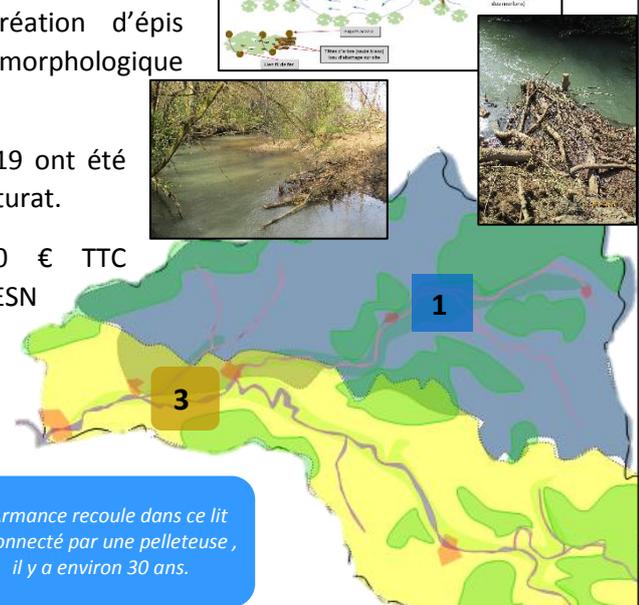
Après suppression



Méandre avant remise en eau



L'Armançe recoule dans ce lit déconnecté par une pelleuse, il y a environ 30 ans.



**3 Suivi scientifique du futur arasement des ouvrages sur l'Armançon encadrant la réserve ornithologique de Bas-Rebourseaux**

Cette étude multi-partenaire associée à un programme de recherche permettra de mieux comprendre le fonctionnement du cours d'eau Armançon.

Des cailloux équipés de traceurs pour l'Armançon

Ces PIT-tags (Passive Integrated Transponders) ont été insérés dans des « galets » de l'Armançon. Cette technologie est basée sur de petits tubes en verre contenant un petit émetteur radio. Suite à des campagnes de « recapture » à venir, on devrait mettre en évidence le transport solide en caractérisant la capacité de l'Armançon à charrier des sédiments. Disposés dans le plan d'eau et à l'amont de celui-ci, leur déplacement avec les crues devrait confirmer certaines hypothèses sur les forces tractrice de l'Armançon.



Un suivi photographique (objectif time laps)

Des appareils photo ont été placés en haut de 2 mats. Avec une prise de vue par jour, ce suivi permettra de visualiser les réactions de l'Armançon en fonction des variations de débit mais aussi des travaux.

**De nombreux autres paramètres sont suivis tels que des données ornithologiques, piscicoles, botaniques, de ripisylves, d'habitats aquatiques, d'insectes...**



## Restauration de la continuité écologique sur l'Ozerain à Villeberny

2

L'Ozerain est un cours d'eau de première catégorie affluent de la Brenne à l'amont de Venarey-les Laumes.

Ce projet a consisté à remplacer un passage à gué infranchissable (pour la faune piscicole à la montaison ainsi que pour le transport sédimentaire) par un pont rustique ne faisant plus obstacle à la continuité écologique.

Ces travaux ont permis de décloisonner environ 14 km de cours d'eau.

De plus, au-delà du problème écologique, cet ouvrage posait un problème hydraulique avec la génération de nombreux embâcles notamment.

Les travaux ont été finalisés par l'entreprise SARL Hervé ROCHE en janvier 2019.

Coût des travaux : 30 624 € TTC



Avant travaux



Après travaux

## Restauration du ru Rubillon (Chailly-sur-Armançon)

4

Suite au diagnostic du ru Rubillon, un problème de continuité écologique a été partagé avec la commune dans la traversée du village. Afin de restaurer un meilleur fonctionnement morphologique du cours d'eau, 3 obstacles ont été supprimés et le lit mineur renaturé.

La continuité piscicole était entravée par des buses et un petit vannage.

Effectivement, ils bloquaient les poissons présents dans ce petit ruisseau de tête de bassin.

Au-delà de l'amélioration de la fonctionnalité naturelle du ruisseau, l'aspect paysager dans la traversée du bourg s'est vu amélioré par cette opération.

Les travaux ont été finalisés par l'entreprise Chenot au printemps 2019.

Coût des travaux : 23 000 € TTC.

(subvention : 95% AESN)



Vannage sans usage supprimé et lit mineur renaturé



Passage busé remplacé par un ponton

25

## Exemples d'autres projets

### 1 Restauration des sources du ru du Boutois (Villeneuve-au -Chemin)

A l'occasion du rendu du diagnostic global du ruisseau réalisé par le SMBVA, la commune l'a sollicité pour améliorer l'attractivité du site des sources du ru du Boutois. Un état des lieux approfondi du site a révélé des dysfonctionnements (fuite de l'ouvrage, ensablement du plan d'eau, effondrement des berges, présence d'espèces invasives...). Le syndicat a proposé un aménagement du site favorisant la biodiversité, la pédagogie et l'aspect paysager. Ce dernier a été accepté par la Commune.



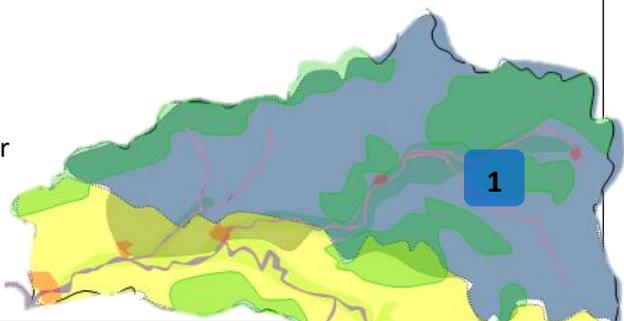
Vue globale du site nouvellement aménagé

Les travaux ont consisté à créer une mare et un nouveau lit de ruisseau dans l'emprise d'un ancien étang fuyard, ensablé et peu attractif. Un panneau pédagogique a également été installé sur site.



Le SMBVA, a mandaté l'entreprise Mouturat pour cette opération de 13 950 € TTC

Subventionnée à 80 % par l'AESN.



### 3 Restauration du ru de Bouilly

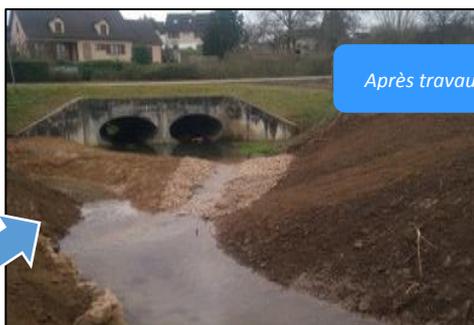
Avec la collaboration de la Commune de Vergigny, des travaux ont été entrepris sur le ruisseau de Bouilly. Cette restauration morphologique par la création de sinuosités, la diversification des faciès d'écoulement et une recharge granulométrique du fond du lit, le rend plus attractif pour la faune aquatique.

Après ces travaux, ce ruisseau a retrouvé un fonctionnement plus naturel qui profitera à la biodiversité. La restauration de la continuité écologique a d'ailleurs permis de retrouver plus de poissons depuis les travaux.

Buses faisant obstacle à la continuité écologique reconnecté par des radiers aval



Avant travaux



Après travaux



Création de sinuosité et de faciès d'écoulement



Avant travaux

Ces travaux, réalisés début 2019 par l'entreprise Mouturat pour un montant d'environ 30 000 € TTC, ont bénéficié de 80% de subvention de l'AESN.

## Restauration morphologique de la Brenne dans la traversée d'Aubigny-les-Somberron

2

Ces travaux de renaturation au sein du bourg ont permis de redonner un aspect plus naturel à la Brenne. Plus précisément, pour redynamiser les écoulements, des banquettes végétalisées ont été mises en place et un petit seuil (40 cm) sans usage arasé.

En effet l'envasement créé par ce seuil rendait le lit du cours d'eau homogène et envahi par la végétation en période estivale.

Une recharge a été effectuée avec des matériaux allant du gravier au galet afin de ramener un substrat favorable à la vie aquatique d'eaux-vives. Cela peut notamment servir de frayères à certaines espèces comme la truite.

Cet aménagement a également permis de valoriser l'aspect de la Brenne au centre d'Aubigny-les-Somberron, lieu de passage et de promenade.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise Simon GODOT.  
Coût des travaux : 7 350€ TTC



Avant travaux



Après travaux

## Protection de petit chevelu, le ru de pré champagne (Forléans)

4



Création d'une mare

Le ru pré champagne fait partie du chevelu du sous bassin d'Epoisses, secteur très fortement anthropisé. Comme la plupart, ce cours d'eau n'a pas échappé aux curages, rectifications, drainages de zones humides...

Par opportunité, les travaux entrepris sur ce ruisseau lui ont permis de retrouver un fonctionnement plus naturel et de le protéger. Ainsi, le lit mineur a été redessiné sur un linéaire d'environ 850 mètres. Ce dernier a aussi été mis en défend : une clôture a été installée pour empêcher le piétinement du bétail de ce très petit cours d'eau, de quelques dizaines de centimètres de large.

En complément, une mare a été réalisée permettant de diversifier les milieux aquatiques mais aussi de faire un appoint supplémentaire pour l'abreuvement.

Mis en œuvre en accord avec l'exploitant agricole, ces travaux sont une alternative à la solution de curage systématiquement utilisée jusqu'alors et contribuent à favoriser l'implantation d'une biodiversité aussi bien animale que végétale sur ce site très pauvre auparavant.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise Chenot.  
Coût des travaux : 12 000 € TTC.

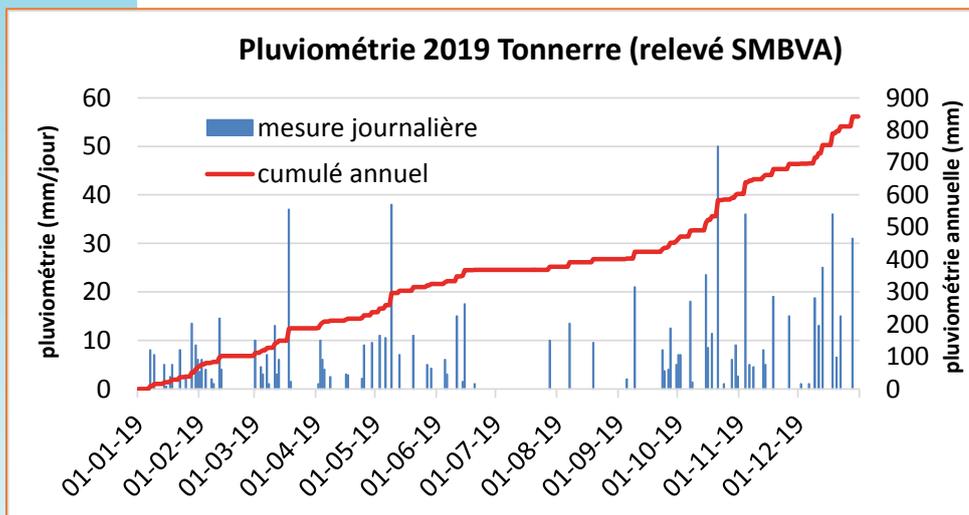
La mise en défend suite à la renaturation va permettre la protection de ce cours d'eau et l'implantation spontanée d'une ripisylve.



## c. Gestion des risques

L'année 2019 a été marquée par l'avancement et la finalisation de l'étude engagée en 2017 sur les risques liés au ruissellement, et une augmentation de la sensibilité des élus à cette problématique grandissante. Le travail sur la modélisation des inondations par débordement de l'Armançon et de ses principaux affluents quant à lui se poursuit. Enfin, et de façon plus sévère qu'en 2018, l'été 2019 a connu une importante sécheresse due aux très faibles précipitations pendant plusieurs mois et à un niveau des nappes insuffisant en sortie d'hiver.

### L'année 2019 en hydrologie



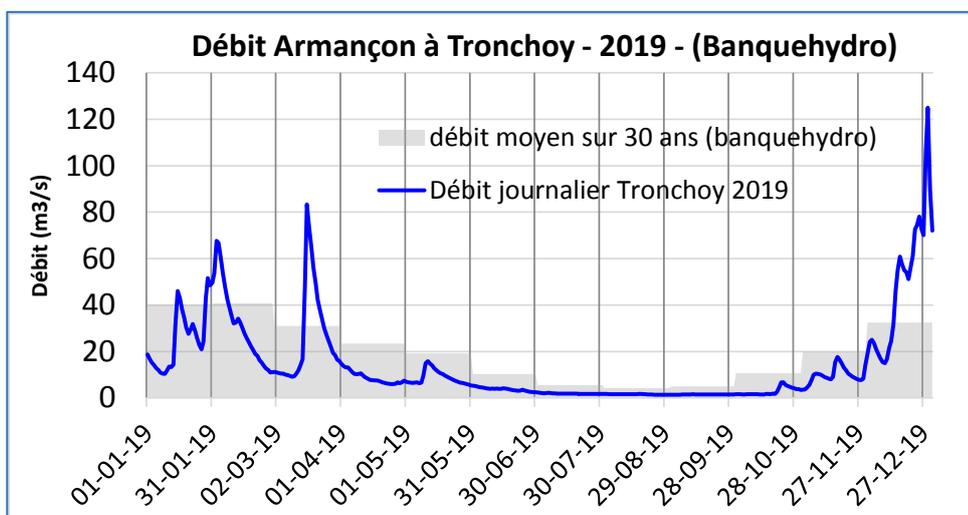
Pluviométrie de l'année 2019 mesurée à Tonnerre (données non officielles)

En effet, l'année 2019 se caractérise par une intense sécheresse de juillet à octobre. Les précipitations ont été très faibles de juin à septembre, avec seulement 30 mm en juillet-août. Cela s'est traduit sur les cours d'eau par des niveaux très bas pendant une période prolongée : moins de 2 m<sup>3</sup>/s (le dixième du débit moyen annuel à Tronchoy) de début juillet jusqu'au 20 octobre. Cet étiage long et sévère s'est probablement vu accentué par une recharge des sols et des nappes incomplète durant

l'hiver 2018-2019. La comparaison du débit de l'Armançon à Tronchoy en 2019 avec un débit moyen calculé sur les 30 dernières années montre en effet des valeurs presque toujours inférieures à la « normale ». Le seul pic de crue de l'hiver 2018-2019 avait été celui de la mi-mars 2019, et encore, à une hauteur inférieure à celle des premiers débordements.

Note : Les relevés pluviométriques du SMBVA ne présentent pas un caractère officiel (il ne s'agit pas d'une station météorologique respectant toutes les conditions de fiabilité et de représentativité des valeurs enregistrées ; celles-ci ne sont pas entièrement représentatives dans l'absolu). Néanmoins, en l'absence de station Météo France sur le bassin versant, ces mesures permettent de fournir un ordre de grandeur, et de comparer les années entre elles.

Les précipitations de l'automne 2019 ont, en revanche, été généreuses, avec près de 400 mm tombés à Tonnerre sur 3 mois (octobre à décembre), soit près de la moitié de la pluviométrie annuelle (850 mm). Si ces pluies ont finalement conduit à un bon état de saturation des sols en fin d'année dernière et au début de l'année 2020, le niveau des cours d'eau aura mis du temps à réagir, pour atteindre le module (20 m<sup>3</sup>/s) en décembre seulement !

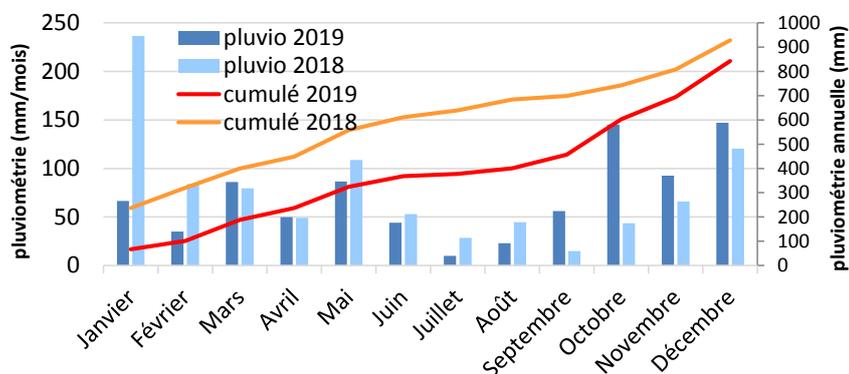


Débit de l'Armançon à Tronchoy en 2019 comparé aux débits moyens (données Banquehydro)

Ainsi, comparé au débit moyen de l'Armançon sur les 30 dernières années (20 m<sup>3</sup>/s à Tronchoy), le débit en 2019 n'y aura été supérieur que pendant 2 mois et demi ...

## ↳ Comparaison avec l'année 2018

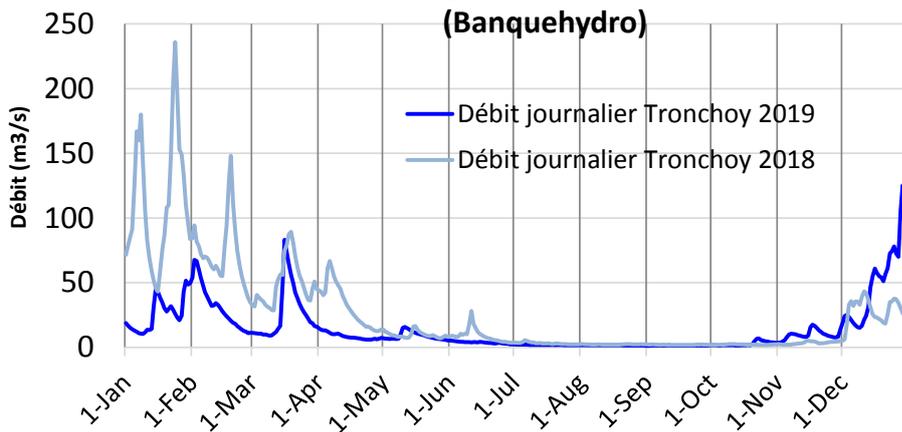
### Pluviométrie 2018 - 2019 Tonnerre (relevé SMBVA)



Les observations de 2019 confirment malheureusement celles de l'été 2018 et les effets attendus du changement climatique : très faibles précipitations pendant au moins 4 mois, et, pour ce qui est du débit des cours d'eau, un étiage prolongé de juillet à novembre. L'hiver 2017-2018 avait cependant été très pluvieux, ce qui avait entraîné le pic de crue et les inondations de janvier 2018 sur l'ensemble du bassin versant.

Rien de tel en 2019, ce qui peut expliquer la gravité de la sécheresse estivale et ses conséquences plus lourdes : difficultés d'alimentation en eau potable et d'abreuvement du bétail, impacts sur la végétation et les cultures, sur les milieux aquatiques, arrêt de la navigation sur le canal de Bourgogne, et modification de la consommation en eau des entreprises et des particuliers.

### Débit Armançon à Tronchoy 2018 - 2019 (Banquehydro)



Débit de l'Armançon à Tronchoy en 2018 et en 2019 (données Banquehydro)

## ↳ Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

### Rencontres extérieures

Journées d'échange et formations du CEPRI ( <i>Centre Européen de Prévention du Risque Inondation</i> )	-Réduction de la vulnérabilité des services et équipements publics au risque inondation. -Gestion des inondations par ruissellement. -L'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et la planification.
Séminaires de la DRIEE ( <i>Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie</i> ) et révision du PGRI* 2016-2021	-Agir sur l'aléa inondation pour réduire le coût des dommages ; mise à jour de l'objectif 2 du PGRI. Intervention d'Eric Matagne sur la méthodologie MESALES (modèle ruissellement). -Culture du risque inondation ; mise à jour de l'objectif 4 du PGRI « Mobiliser tous les acteurs pour consolider la culture du risque ».
Réunions EPTB-Seine-Grands-Lacs	-Conférence inter-PAPI « Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations : un outil de solidarité territoriale » (4 juin 2019) - Intervention de Madame Coelho. -Présentation du PAPI au stade complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure.
Futur PAPI à l'échelle du bassin versant de l'Yonne	-18 mars 2019 : désignation du SMYM (Syndicat Mixte Yonne Médian) comme chef de file du PAPI d'intention du bassin de l'Yonne. -15 avril 2019 : réunion d'avancement sur la stratégie de gestion des inondations du bassin Seine amont présidée par le Préfet d'Ile-de-France - Intervention du sous-Préfet d'Avallon. -Signature d'une convention de partenariat SMYM-EPTB. -Signature d'une convention SMYM-SMBVA. -5 novembre 2019 : 1 <sup>er</sup> Comité Technique du PAPI d'intention du bassin de l'Yonne. -10 décembre 2019 : 1 <sup>er</sup> Comité de Pilotage du PAPI d'intention du bassin de l'Yonne - Intervention de Madame Coelho.
Autres	-Participation aux Assises Nationales des Risques Naturels (Montpellier, mars 2019). -Intervention d'Eric Matagne au Séminaire sur la culture du risque de la DREAL-BFC de Chalon-sur-Saône « Inondations par ruissellements et mobilisation des acteurs ».

### Le suivi et les actions du PAPI

Le cinquième Comité de Pilotage du PAPI a eu lieu le 15 novembre 2019. Il a permis la validation du bilan à mi-parcours du PAPI, tandis que les échanges se sont tenus principalement sur les thèmes suivants :

- Stratégie de communication sur les risques inondations auprès des élus et de la population pour développer la culture du risque.
- Atlas cartographique des inondations par débordement de l'Armançon, généré à partir du modèle hydraulique, et destiné à aider les maires en gestion de crise.
- Mise à jour des actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Axe 5 du PAPI) et proposition d'un avenant à la convention initiale du PAPI.

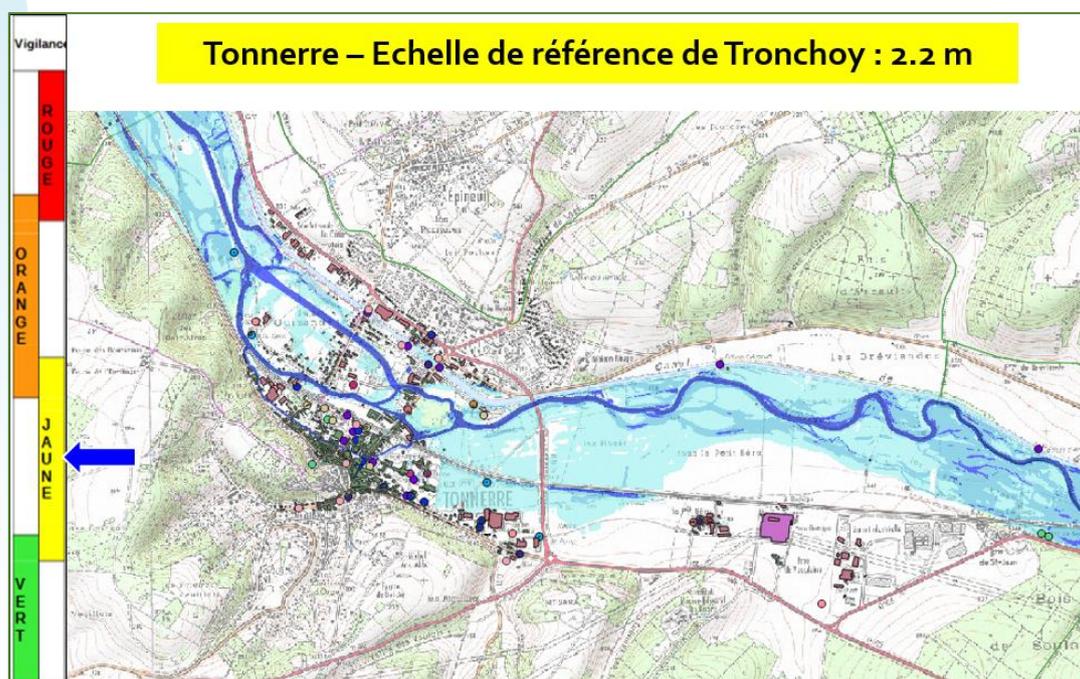
Le bilan à mi-parcours du PAPI (2015-2021) comporte le détail des actions réalisées, accompagné des impacts observés ou attendus et des difficultés rencontrées. Il dresse également un bilan financier du Programme d'Actions et des montants dépensés ainsi que des subventions reçues par les différents financeurs. Enfin, il dessine la stratégie et le calendrier d'actions pour la fin du Programme afin d'y intégrer d'éventuels ajustements et priorisations, en fonction du temps imparti, d'évolutions réglementaires à échelle supra ou de changements dans les contextes et les enjeux locaux.

C'est un rapport à destination des services de l'Etat pour rendre compte de l'avancée dans la mise en œuvre du Programme d'Actions mais il est aussi, pour la collectivité porteuse du Programme, l'opportunité de faire le bilan de son expérience pour améliorer les choix à venir. Ce rapport est disponible sur le site internet du SMBVA.

### Atlas cartographique des inondations par débordement de l'Armançon dans le département de l'Yonne

Prévu à la diffusion pour 2020, cet atlas, à destination des maires, propose des cartes de hauteur d'eau et emprise inondées par commune, pour différents scénarios de crue. Associé à l'utilisation de Vigicrues (lecture en temps réel, via internet, de la hauteur d'eau aux stations hydrométriques situées sur l'Armançon et ses affluents), il a pour objectif d'aider les maires en gestion de crise, en visualisant les enjeux qui pourraient être atteints en fonction du scénario de crue.

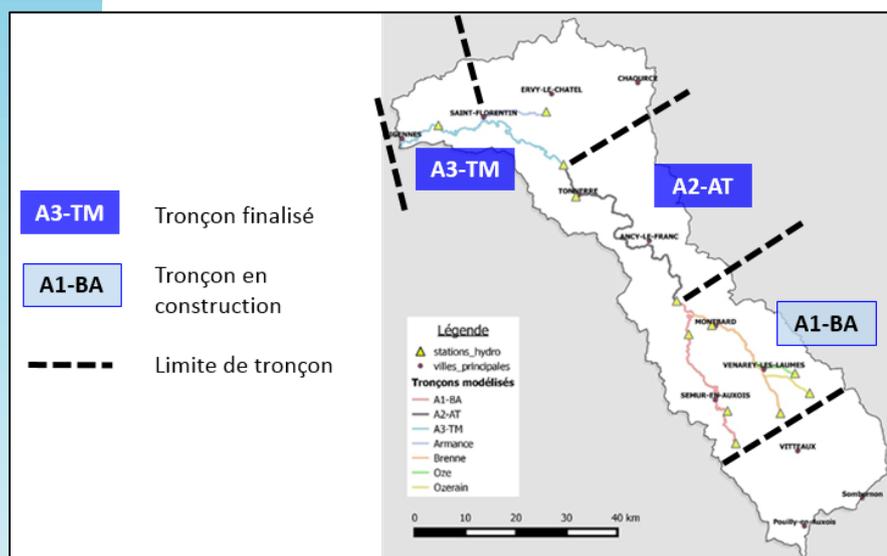
Dans le département de l'Yonne, les stations de mesure de débit d'Aisy-sur-Armançon, Tronchoy et Briennon proposant normalement des prévisions sur 12 à 24h dès lors que la vigilance crue « jaune » est en vigueur, il sera possible avec les cartes d'anticiper le scénario d'inondation attendu. La mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera ainsi facilitée par le choix des mesures adaptées à la situation.



Exemple de carte d'inondation par débordement de l'Armançon dans la commune de Tonnerre, pour une hauteur d'eau de 2.2 m à la station hydrométrique de Tronchoy, correspondant à un niveau de vigilance jaune sur Vigicrues

## Modélisation hydraulique de l'Armançon et des principaux affluents

Le tronçon de Aisy-sur-Armançon jusqu'à Migennes étant calé, et validé, le modèle constitue un outil de connaissance du risque et d'aide à la gestion de crise à travers la génération, par exemple, de l'atlas cartographique des inondations par débordement. Bientôt disponible sur l'Yonne, il est prévu d'étendre cet atlas sur l'amont du bassin versant, ainsi la construction du modèle hydraulique s'est poursuivie sur l'Armançon amont et ses affluents Brenne, Oze et Ozerain.

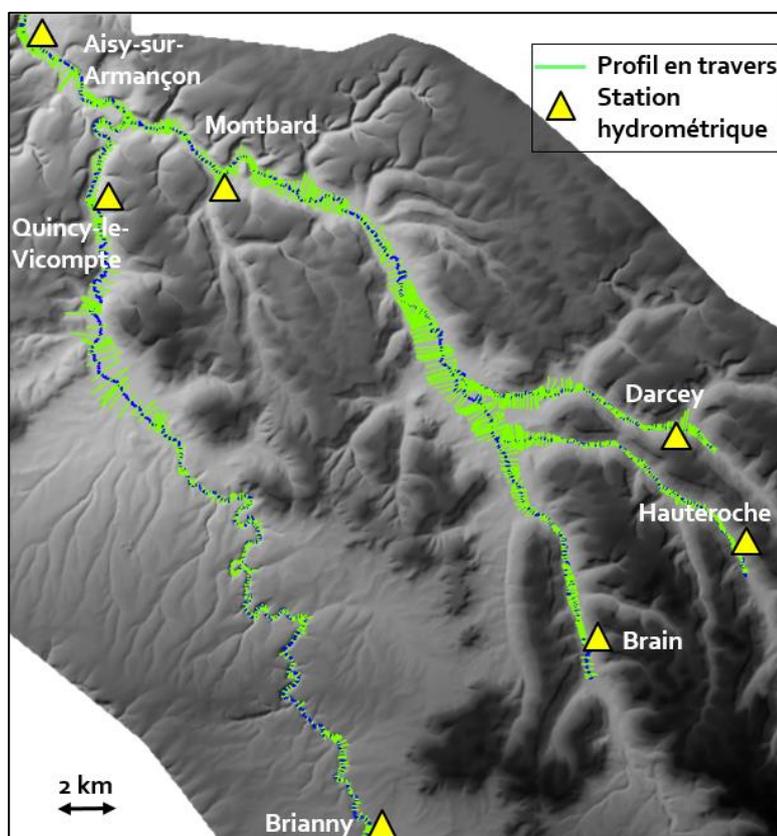


Modélisation hydraulique de l'Armançon et de ses affluents : avancement et cours d'eau représentés

La première étape de la modélisation consiste à représenter le cours d'eau, son lit mineur et son lit majeur, à l'aide d'une succession de profils en travers basés sur les données topographiques disponibles (le Modèle Numérique de Terrain de résolution 1m pour la topographie terrestre, et des relevés de terrain pour la bathymétrie). En Côte-d'Or, le modèle couvre les principaux cours d'eau entre la station hydrométrique amont (Brianny sur l'Armançon, Brain sur la Brenne, Hauteroche sur l'Ozerain et Darcey sur l'Oze) et Aisy-sur-Armançon.

La géométrie complète du modèle est définie, en plus de profils, par la représentation des ouvrages (ponts, seuils latéraux et seuils transversaux). En particulier, le secteur amont du bassin versant inclut le barrage du lac-réservoir de Pont-et-Massène ainsi que les nombreux seuils d'anciens moulins sur l'Armançon amont.

Le travail de modélisation en Côte-d'Or se poursuivra en 2020 par l'introduction des données hydrologiques (débits mesurés aux stations hydrométriques, hypothèses à faire pour les apports intermédiaires entre stations), afin de caler le modèle sur des crues historiques.



Géométrie du modèle hydraulique et localisation des stations hydrométriques en Côte-d'Or

## Le ruissellement et l'érosion

### Point sur l'étude « Hydrologie de bassin versant »

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Armançon, une étude sur les phénomènes de ruissellement et d'érosion de six sous-bassins versants a été réalisée en interne.

Cette mission, prévue pour une durée de deux ans (2017-2019), avait pour objectifs principaux de :

- ✓ Déterminer et cartographier les zones favorables aux aléas ruissellement et érosion des sols ;
- ✓ Proposer des aménagements pour répondre aux enjeux risques et qualité des milieux aquatiques ;

Sur 3 de ces 6 sous-bassins versants (Beau, Cléon et Louesme), une instrumentation a été mise en place pour réaliser des mesures de débit, et des analyses de la qualité de l'eau ont été régulièrement effectuées.

Ces mesures ont révélé des pics très élevés pour certains paramètres dans les cours d'eaux lors du lessivage hivernal.

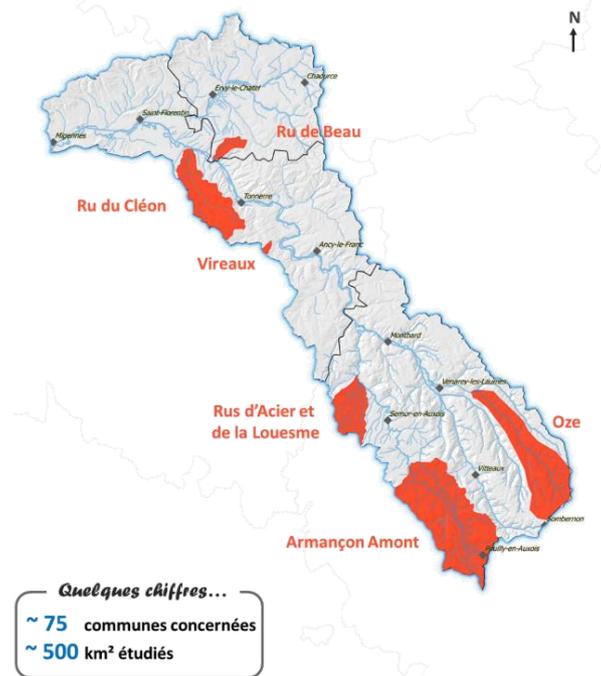
On retrouve par exemple dans la Louesme jusqu'à :

**157 mg/l de nitrates** (valeur guide de 50 mg/l)  
**2,86 d'azote par jour et par hectare**  
**985 kg/heure de matières en suspension**

Le lessivage sur le bassin du ru de Beau va jusqu'à :

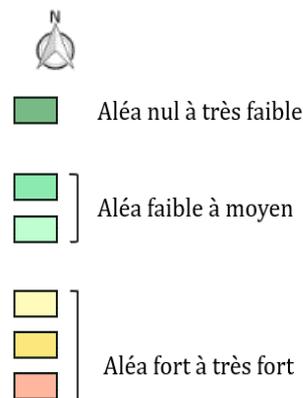
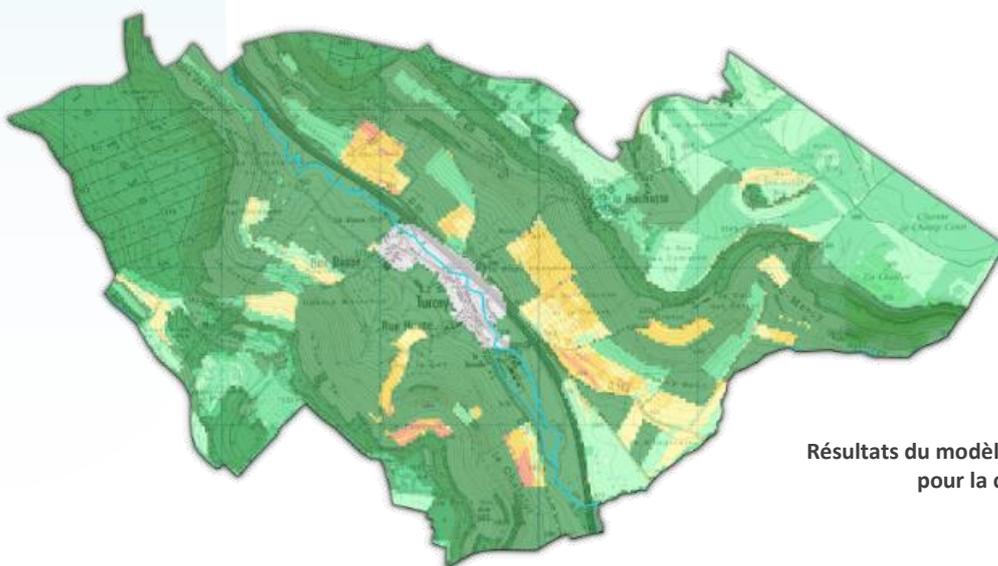
**0,75 kg d'azote par jour et par hectare**  
**323 g/jour de substances actives de pesticides**  
 (uniquement sur la fraction dissoute)

Localisation des sous-bassins versants concernés par l'étude « ruissellement / érosion »



*Quelques chiffres...*  
 ~ 75 communes concernées  
 ~ 500 km<sup>2</sup> étudiés

Afin d'anticiper les problématiques de ruissellement et d'érosion futures, le modèle MESALES a été réalisé sur la majeure partie du bassin versant de l'Armançon. Il permet d'identifier et de hiérarchiser les zones potentiellement concernées par ces problématiques pour chaque saison, en prenant en compte l'occupation du sol et les cultures sur trois années (2015 à 2017). Des atlas cartographiques du modèle MESALES à différentes échelles (communale, intercommunale, etc.) ont été générés pour présenter les résultats.



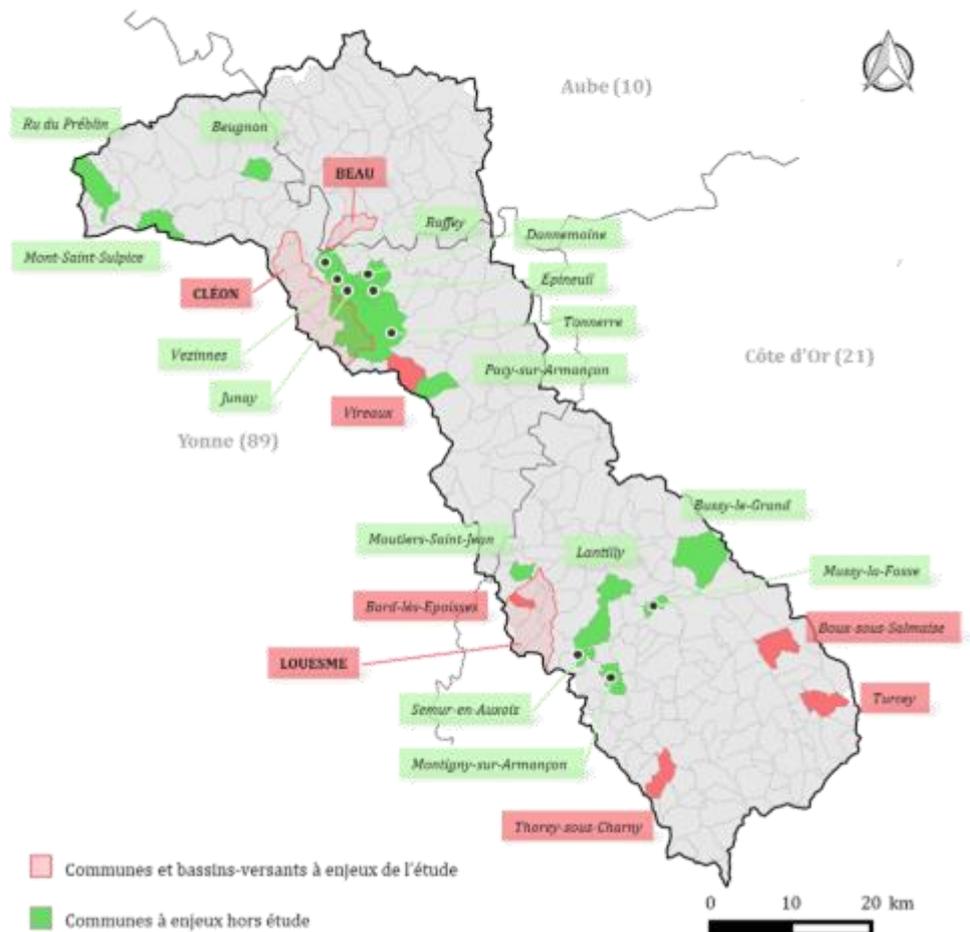
Résultats du modèle MESALES en saison hivernale pour la commune de Turcey

Le modèle MESALES permet par ailleurs de simuler des modifications de l'occupation du sol et ainsi d'observer les changements en termes d'aléas ruissellement et d'érosion.

Pour les communes ayant des zones à aléa fort en amont d'un secteur sensible comme un bourg, les risques sont alors élevés de connaître un jour un épisode pouvant causer des dégâts conséquents.

Certains des cas les plus problématiques ont été étudiés, y compris ceux en-dehors de la zone d'étude initiale, afin de pouvoir par la suite proposer des solutions d'aménagement adaptées à chaque contexte.

### Secteurs les plus concernés par une problématique ruissellement / érosion sur le bassin versant de l'Armançon



« L'enjeu sur ces bassins versants est de répondre à des problématiques d'inondation par ruissellement et en même temps d'améliorer la qualité de l'eau »



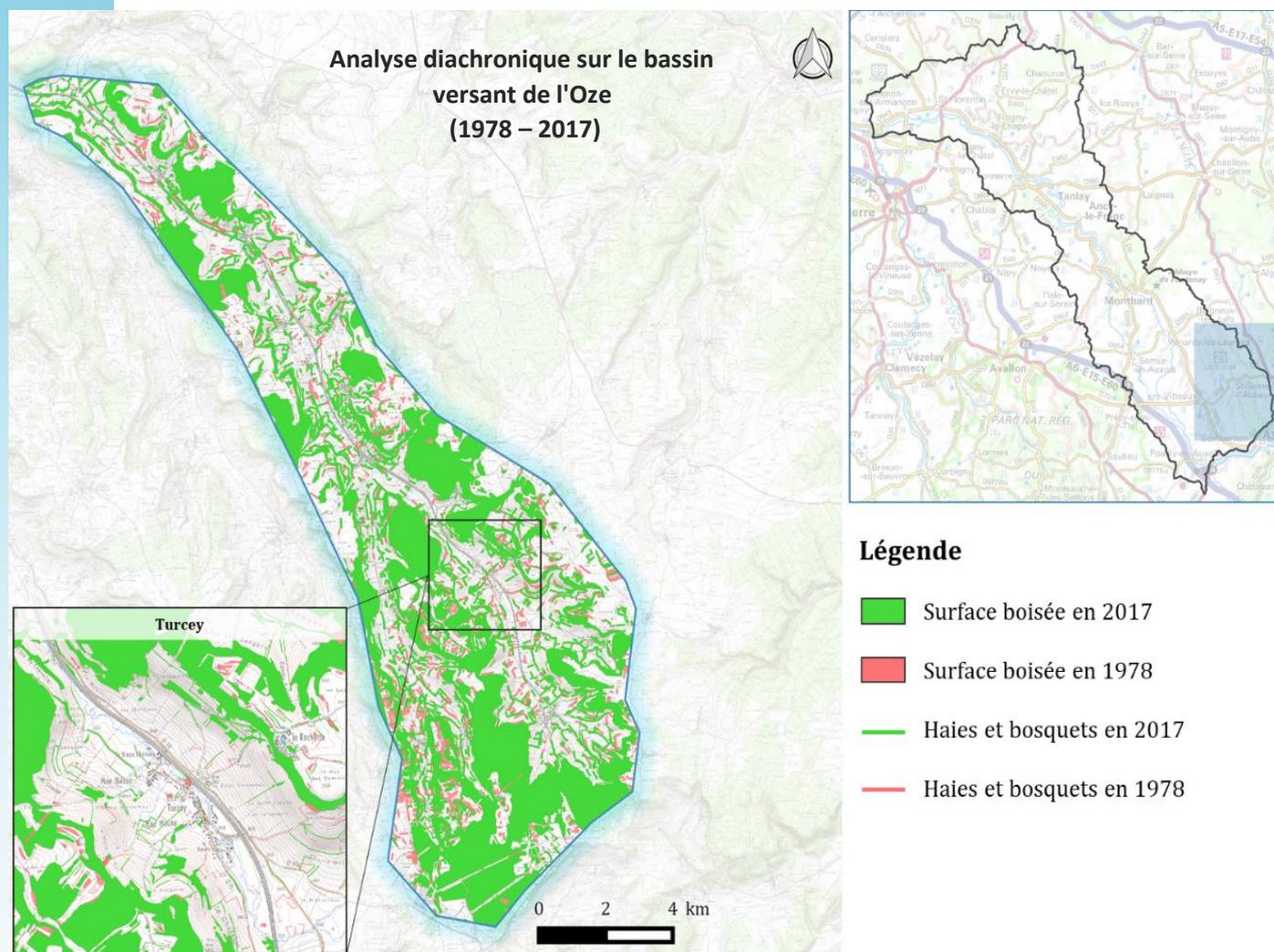
Eric MATAGNE, Chargé de mission ruissellement.

Afin de connaître l'évolution de ces éléments du paysage, nécessaires pour freiner les écoulements le plus en amont possible, le SMBVA a fait appel à une stagiaire de l'Université de Bourgogne, Elodie Cognard, pour 3 mois.

Les solutions préconisées sont dites d'« **hydraulique douce** », avec essentiellement des haies, talus, bandes enherbées ou mares tampon. Ce sont des aménagements finançables par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Une analyse diachronique a ainsi été effectuée sur l'ensemble du sous-bassin versant de l'Oze à partir de photographies aériennes pour identifier toutes les surfaces tampon potentielles qui ont été perdues entre 1978 et 2017.

Le bassin versant de l'Oze a ainsi perdu environ 65 km de haies en 40 ans et 68 ha de bois ou bosquets, ce qui représente respectivement une diminution de 27% et une diminution de 1,3%. La disparition de certains de ces éléments peut bien sûr engendrer de nouvelles problématiques ou aggraver certaines déjà existantes.



# Qualité de l'Eau

## a. Appui aux maîtres d'ouvrages

Le Contrat Global Armançon, qui permettait de flécher des moyens humains et financiers sur des actions prioritaires à l'échelle du bassin versant, s'est terminé fin décembre 2019. Il déclinait de façon opérationnelle le SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau) de l'Armançon dans toutes les thématiques, y compris celles pour lesquelles le SMBVA n'a pas la compétence (eau potable et assainissement notamment).

En 2019, l'accompagnement des maîtres d'ouvrages s'est poursuivi, en particulier sur l'amélioration des connaissances hydrogéologiques pour les démarches d'amélioration de la qualité de l'eau des captages.



Le Contrat Global comprenait un volet communication, qui a permis de mobiliser l'animation pour piloter l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition des Récid'Eau de l'Armançon et de travailler à l'élaboration d'un partenariat éducatif avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour la 2<sup>ème</sup> édition. Tout comme le Contrat Global, les Récid'Eau abordent toutes les thématiques de l'eau sur notre territoire.

Parmi les actions emblématiques du Contrat Global figurait un projet de reconquête du site du ru de Fontenay. Si la restauration morphologique de la partie amont du ru n'est pas souhaitée par les propriétaires pour l'instant, le site de l'Abbaye de Fontenay a pu être aidé dans ses démarches pour réhabiliter l'installation d'assainissement autonome de la maison du gardien, des WC du personnel et du public. La fréquentation pouvant atteindre plus de 600 personnes certains jours en été, on comprend l'importance de traiter correctement ces rejets !



*« Depuis 2015, le Contrat Global Armançon aura accompagné de nombreux maîtres d'ouvrages au niveau administratif et technique sur toutes les thématiques de l'eau, mais aura aussi œuvré à la sensibilisation des acteurs du territoire. »*

Edouard BENOIT, animateur du Contrat Global Armançon



Ayant la volonté de poursuivre après le Contrat Global l'accompagnement des maîtres d'ouvrages en eau potable encore nombreux sur le bassin versant, le SMBVA a engagé en 2019 des discussions avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour mettre en place un Contrat de Territoire Eau & Climat (CTEC) – Son nouvel outil de programmation multithématique et à l'échelle du bassin de l'Armançon. L'Agence de l'eau ne souhaitant pas subventionner un poste d'animation générale comme elle le faisait pour le Contrat Global, le CTEC élaboré s'est concentré sur les compétences strictes du syndicat : la gestion des milieux aquatiques et humides et la prévention des inondations.



## b. Lien avec l'agriculture

Une des missions majeures de l'animation agricole du Contrat Global Armançon (CGA) porte sur les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC).

Quatre cellules d'animation se répartissent l'animation des 42 captages inscrits dans le CGA pour améliorer la qualité de l'eau captée :

- l'animation agricole du Contrat Global Armançon et la Chambre d'Agriculture de l'Yonne dans le cadre de la Mission d'Assistance et de Conseil à la contractualisation des Mesures Agro Environnementales (MACMAE) sur la partie Icaunaise du bassin versant (BV) ;
- La Chambre d'agriculture de l'Aube dans le cadre de la Mission d'Animation et de Protection des Captages (MAPC) sur la partie Auboise ;
- La Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau (CAAPRE) de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or sur la partie Côte-d'Orient.



### Bassin d'Alimentation de Captage

C'est l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

### Infos qualité ...

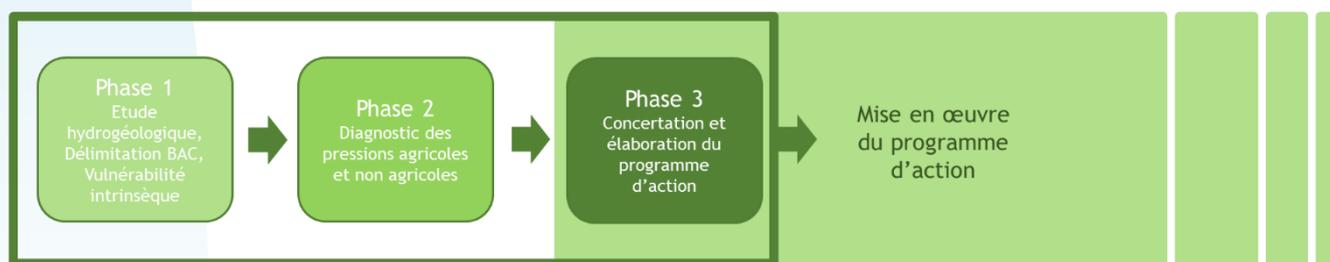
METAZACHLORE, DIMETACHLORE, BENTAZONE : herbicides racinaires qui représentent la principale problématique observée sur les BAC

En 2019, l'animatrice agricole du SMBVA a ainsi accompagné **13 maîtres d'ouvrage** lancés dans des démarches BAC en raison de problématiques nitrates et/ou pesticides.

Ce sont donc **18 BAC** qui ont été animés, selon leur stade d'avancement : pour 4 d'entre eux il s'agissait d'assurer le suivi de l'étude BAC, pour les 14 autres il s'agissait d'animer le programme d'action.

### ETUDES BAC

### ANIMATION DU PROGRAMME D'ACTION



3 ans minimum

Durée indéterminée...

12



« La démarche BAC et son animation doivent s'inscrire sur le long terme.

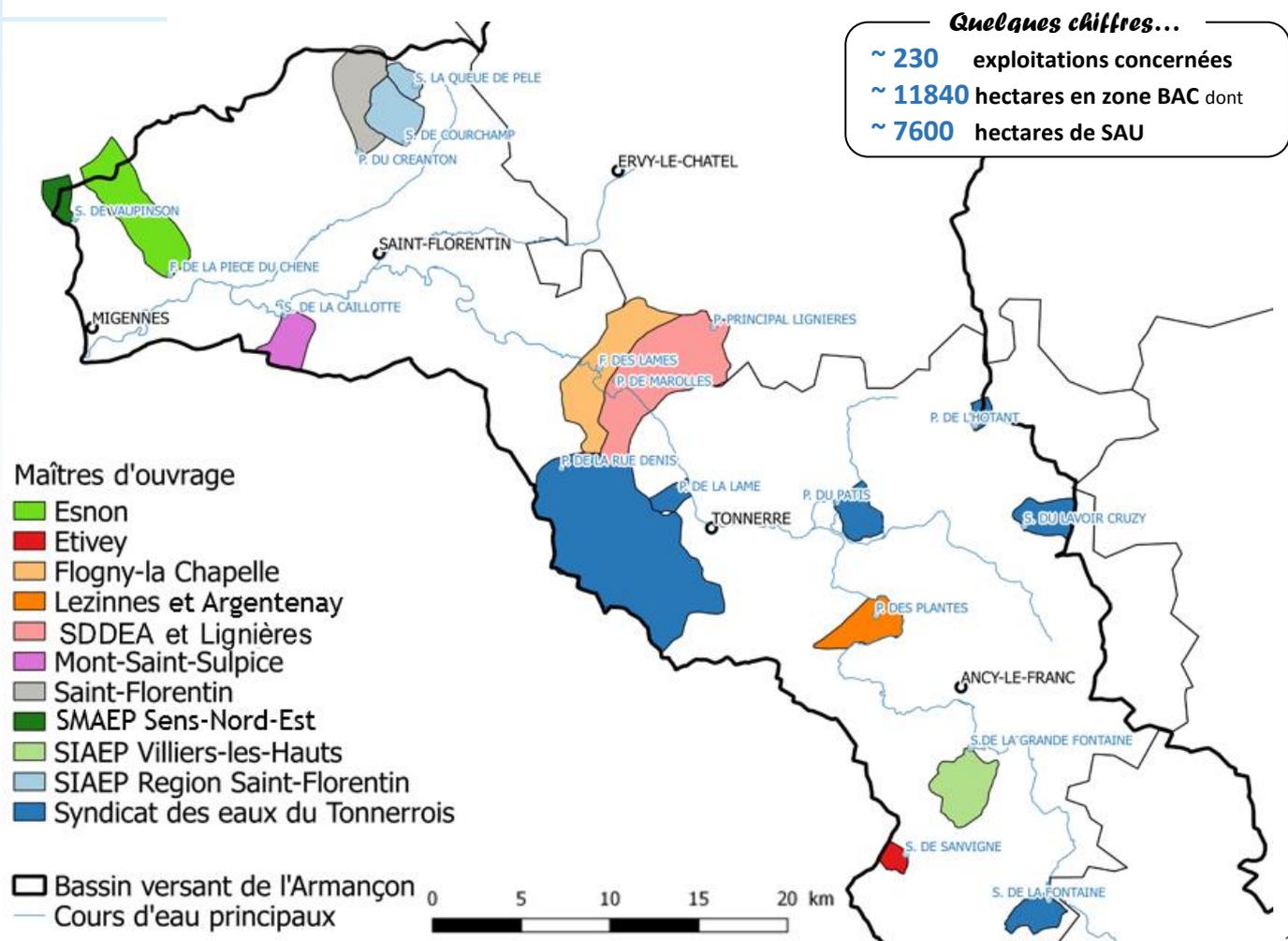
Avec la fin du Contrat Global Armançon en 2019, les maîtres d'ouvrage et le SMBVA se sont réunis à plusieurs reprises pour organiser l'animation agricole des BAC dès 2020 et ainsi assurer la continuité en portant eux-mêmes leur propre animation, par une mutualisation de moyens au SMBVA ».

Mélanie DE WAELE – Animatrice agricole du Contrat Global Armançon

Concrètement, l'animation agricole des BAC en 2019 représente :

- 9 communes et 4 syndicats accompagnés et sensibilisés ;
- 81 hectares de remise en herbe permis grâce à l'engagement de 11 agriculteurs répartis sur 4 BAC ;
- L'organisation de formations et la mise en place de dispositifs de financement incitatifs pour encourager les **couverts végétaux d'automne** et ainsi valoriser l'azote du sol pour éviter qu'il ne se retrouve dans la nappe captée par le phénomène de lessivage hivernal ;
- Un réseau de **60 parcelles suivies par des campagnes de reliquats azotés** pour sensibiliser les agriculteurs au lessivage hivernal de l'azote et encourager les pratiques permettant de limiter le phénomène ;
- **40 agriculteurs rencontrés** individuellement pour faire le bilan sur les pratiques agricoles et le lien avec la qualité de l'eau ;
- Le relais entre les agriculteurs et les structures techniques compétentes pour le **développement de l'agriculture biologique, de l'agriculture de conservation des sols, de l'agroforesterie,...** ;
- Les relais des dispositifs de financements pour le **développement de pratiques et d'éléments du paysage favorables à la qualité de l'eau** (plantation de haies, d'arbres, matériel de désherbage mécanique ou de semis direct,...) ;
- L'organisation ou la participation à de nombreuses **réunions** pour l'avancement, le suivi et l'évaluation des démarches (réunions de comité de pilotage, réunions de concertation, réunions publiques ...).

### Localisation géographique des Bassins d'Alimentation de Captage et de leur maîtrise d'ouvrage.



# Natura 2000

## a. Rappel sur les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 sont des outils réglementaires européens permettant de préserver la biodiversité. Un site Natura 2000 est créé pour protéger un certain nombre d'espèces et d'habitats communautaires, tout en tenant compte des préoccupations économiques et sociales des territoires dans lesquels il s'inscrit : en effet, les activités humaines sont possibles sous réserve d'une évaluation préalable, afin d'éviter les activités préjudiciables à la biodiversité.

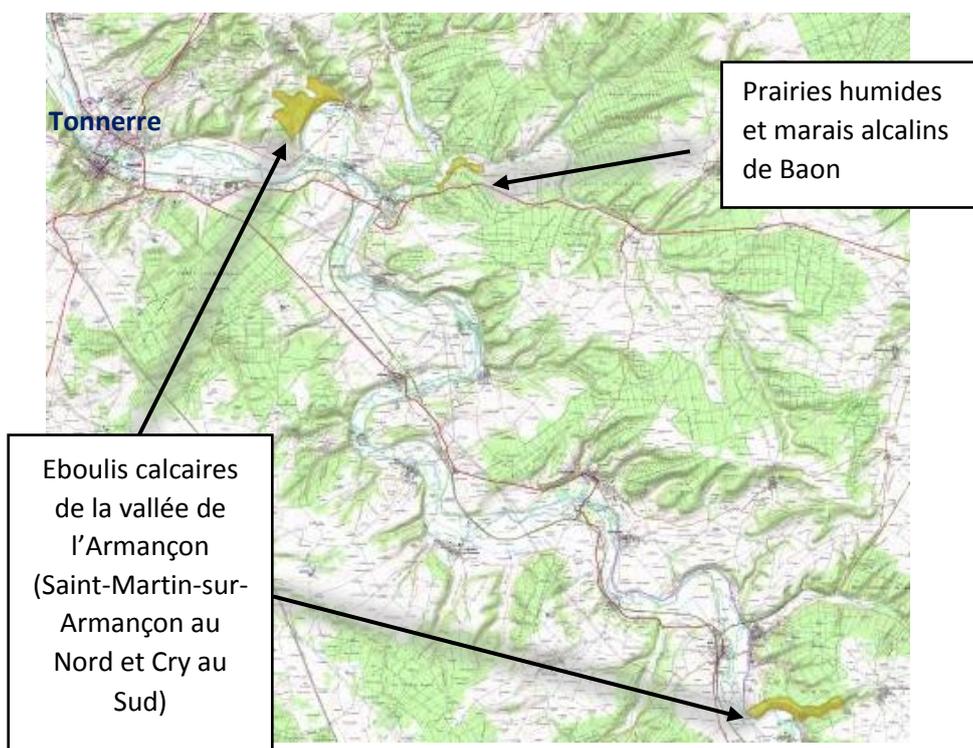
Tout site Natura 2000 possède un document d'objectifs (DOCOB). Ce document rapporte l'état de conservation initiale des habitats et des espèces du site ayant justifié la désignation. Il constitue également le plan de gestion du site Natura 2000, en listant des objectifs et des mesures d'actions précises : il s'agit donc d'un document d'orientation, de référence, d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.

La gestion des sites Natura 2000 est une démarche participative des acteurs du territoire : l'animateur est là pour accompagner les propriétaires volontaires dans des gestions plus vertueuses de leur propriété.

## b. Prise de l'animation Natura 2000 par le SMBVA

Sur le bassin versant de l'Armançon existent trois sites Natura 2000, dont deux ne faisaient, jusqu'à présent, pas l'objet d'une animation.

Ainsi en octobre 2019, un comité de pilotage a été organisé et le SMBVA a été désigné officiellement porteur de l'animation Natura 2000 de deux sites : les « prairies humides et marais alcalins de Baon » et les « Eboulis calcaires de la Vallée de l'Armançon ». C'est l'animateur zones humides du SMBVA qui a pris en charge cette nouvelle mission, à 20% de son temps.





Le site « prairies humides et marais alcalins de Baon » est à dominante humide, à cheval sur les Communes de Baon et de Tanlay. On y trouve plusieurs habitats patrimoniaux (roselières, mégaphorbiaies, marais) et espèces d'intérêt communautaire (Agrion de mercure, Chabot commun). L'objectif général sur ce site est l'amélioration de « l'hydrosystème milieux humides » (mise en lumière des zones humides s'enfrichant, restauration des cours d'eau...).

Les « éboulis calcaires de la vallée de l'Armançon » sont localisés sur deux sites géographiques différents (cf carte). La richesse de ces sites porte sur la spécificité de ces habitats (éboulis et pelouses calcaires) hébergeant une faune et une flore particulière. L'objectif général est de maintenir ces deux types d'habitats ouverts en empêchant leur fermeture par les ligneux (pin sylvestre notamment) et de maintenir une gestion adaptée afin de favoriser la biodiversité (plusieurs espèces de papillons et plantes patrimoniales). Une cavité à chauve-souris est également présente sur le site et abrite des colonies importantes, en faisant ainsi un site majeur à l'échelle de la Bourgogne.



### c. Une démarche participative

L'animation des sites Natura 2000 a été relativement réduite en raison de la prise d'animation par le SMBVA en octobre 2019. Celle-ci a consisté à visiter les sites, à reprendre contact avec les acteurs (propriétaires, exploitants...) et à participer à des formations.

Un comité de pilotage a été constitué pour les deux sites.

#### *Quelques chiffres...*

- ~ 42 espèces patrimoniales
- ~ 14 habitats patrimoniaux
- ~ 238 hectares

*« Le réseau Natura 2000 est un formidable outil pour protéger la biodiversité patrimoniale de nos territoires : l'animateur est là pour accompagner les propriétaires vers des gestions plus vertueuses de leurs parcelles, sans pour autant remettre en cause leur activité.*

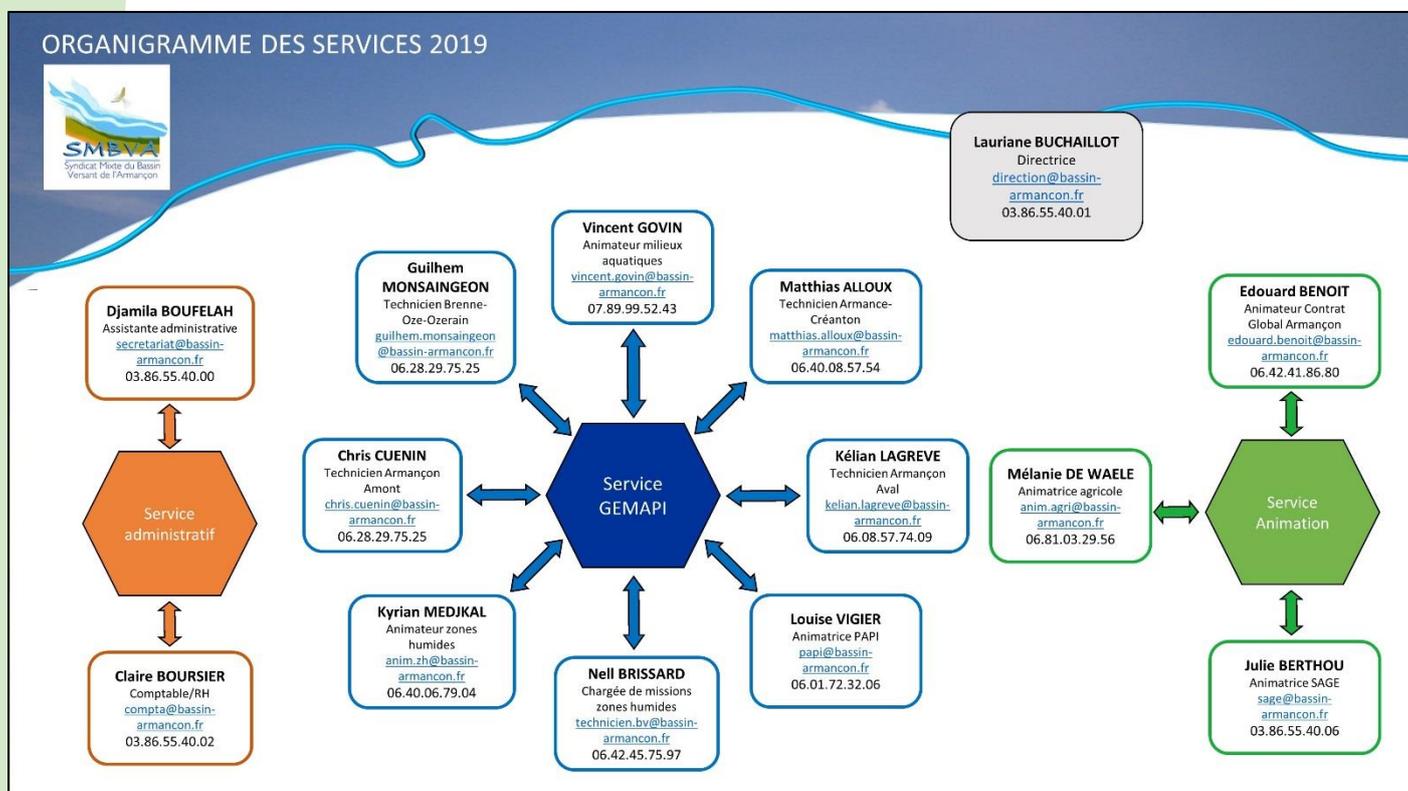
*Au final, on arrive à des projets portés localement, construits en relation directe avec le territoire : c'est ça la force de Natura 2000 ! »*



Kyrian MEDJKAL, animateur zones humides et Natura 2000

# Au quotidien

## a. Une équipe au service du territoire



Avec,

Guillaume NUTI : Animateur du PAPI jusqu'à avril 2019

Fanny ZOCCARATO : Animatrice zones humides jusqu'à avril 2019

Kevin DUPLAN : Chargé de mission hydromorphologique jusqu'à mai 2019

Eric MATAGNE : Chargé de mission ruissellement jusqu'à octobre 2019



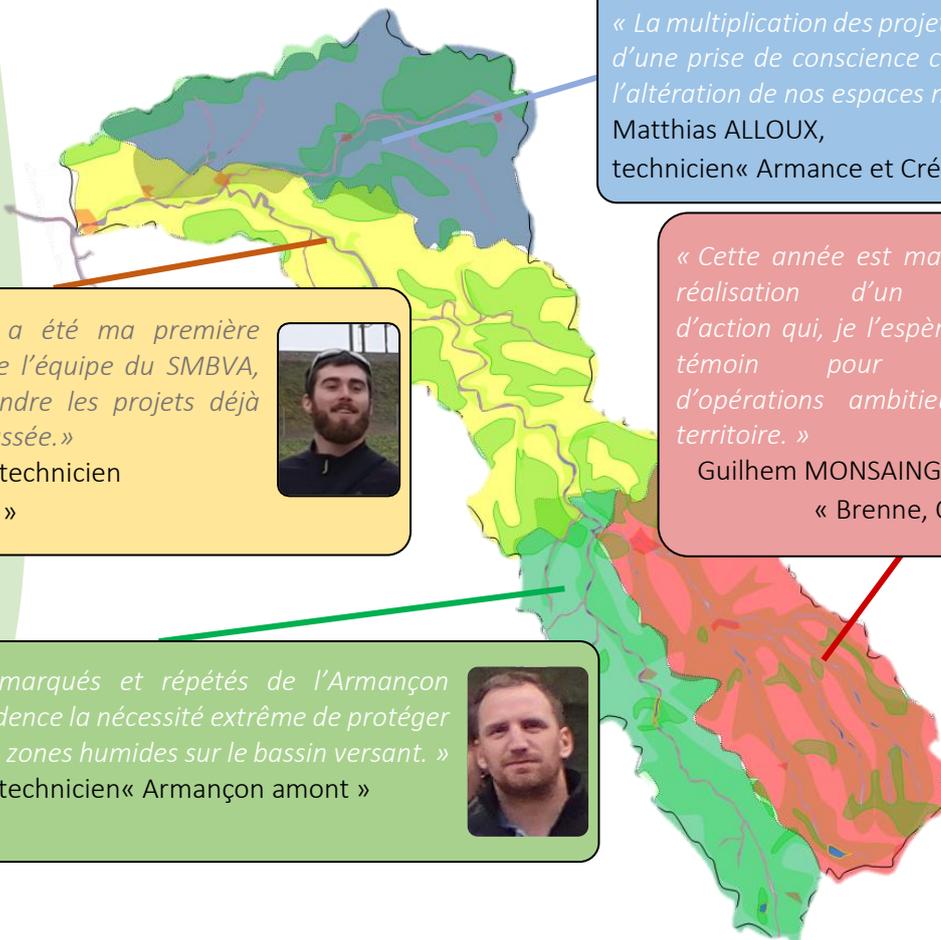
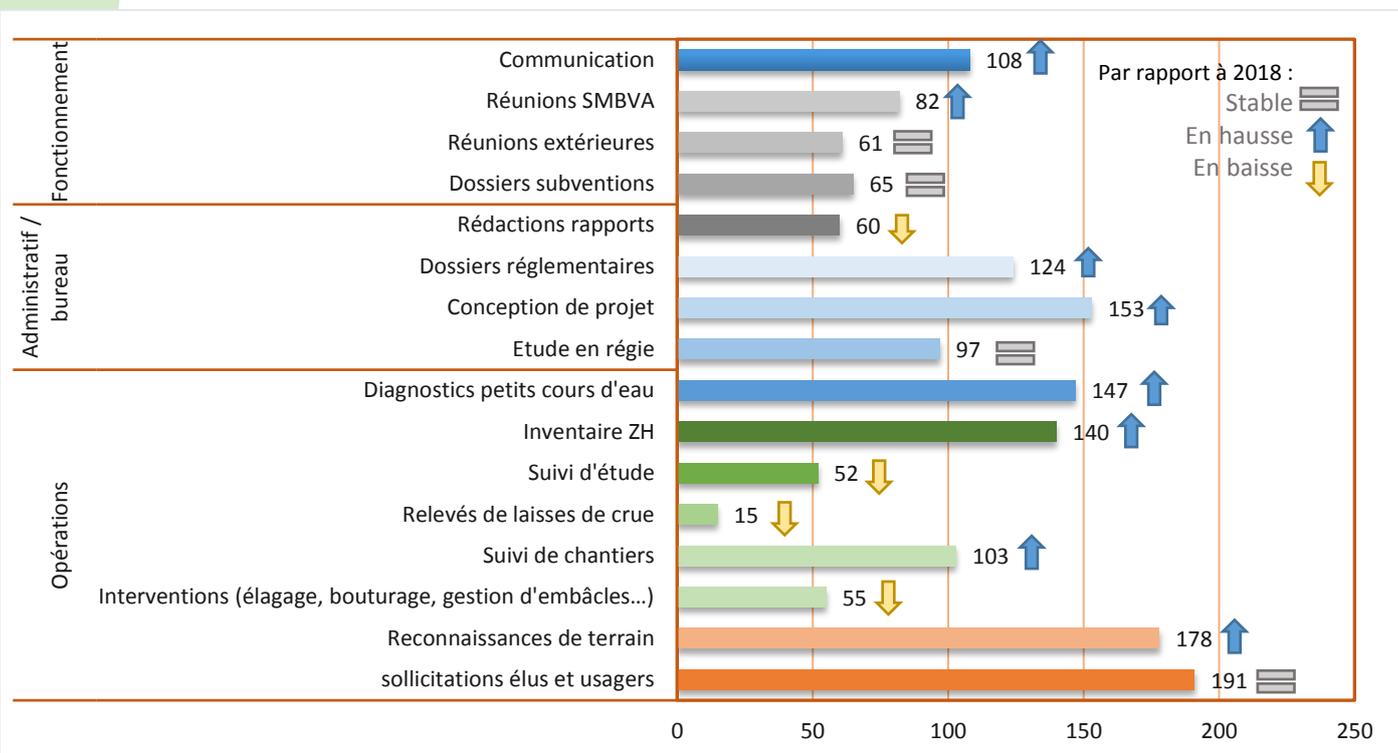
*Calopteryx éclatant*



*Grenouille verte*

## b. Services et conseils

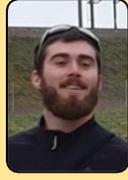
A travers toutes ces missions, les agents du SMBVA sont d'abord là pour conseiller les élus et habitants du bassin versant. A titre d'exemple, voici la répartition du temps de travail de l'équipe « opérationnelle » GEMAPI : nombre total de jours 1383.



« La multiplication des projets témoigne d'une prise de conscience collective de l'altération de nos espaces naturels. »  
 Matthias ALLOUX, technicien « Armançe et Créanton »



« L'année 2019 a été ma première année au sein de l'équipe du SMBVA, où j'ai pu reprendre les projets déjà lancés l'année passée. »  
 Kelian LAGREVE, technicien « Armançon aval »



« Cette année est marquée par la réalisation d'un programme d'action qui, je l'espère, servira de témoin pour l'émergence d'opérations ambitieuses sur le territoire. »  
 Guilhem MONSAINGEON, technicien « Brenne, Oze et Ozerain »



« Les étiages marqués et répétés de l'Armançon mettent en évidence la nécessité extrême de protéger et restaurer les zones humides sur le bassin versant. »  
 Chris CUENIN, technicien « Armançon amont »



## ↳ Renforcer la sensibilisation et faire savoir

### - Bilan du blog

En 2019, le blog du Syndicat de l'Armançon a été totalement redessiné et directement intégré au site internet de la structure. Ce blog permet au syndicat de témoigner de son action, de partager des connaissances et de parler de notre bassin versant. 34 articles ont été ajoutés en 2019, soit en moyenne 1 par semaine. Le site internet et le blog ont été consultés plus de 7000 fois dans l'année avec un total de plus de 2000 visiteurs.



### - Interventions scolaires

*Avec le collège d'Ancy-Le-Franc et le collège de Tonnerre (89)*



Au cours du mois de juin 2019, les élèves du collège de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc n'ont pas chômé. Avec les agents du SMBVA, les premiers ont participé à une descente en canoë de l'Armançon tandis que les seconds, armés d'épuisettes, cherchaient insectes, larves et autres poissons dans la rivière. Ces deux sorties ont permis de donner un regard différent de la rivière aux élèves et de leur faire découvrir plusieurs espèces habitant ce milieu aquatique.

*Ci-dessus les élèves du collège de Tonnerre, prêts à pagayer !*

### - Interventions journées spécifiques

Au cours de l'année 2019 le SMBVA a participé à plusieurs journées d'informations du grand public en animant un stand dédié à la GEMAPI. Ci-contre, les photos des deux stands réalisés au cours de la Fête du port et la Fête de la Nature à Migennes.

D'autres évènements ont été organisés au cours de l'année dont notamment :

- Journée nationale des mares ;
- Journée Mondiale des Zones Humides ;
- Présence aux marchés dans les communes avec la maquette zones humides ...



*Fête de la Nature*



*Fête du Port*

Au programme de ces manifestations auprès du grand public, discours sur les recalibrages des cours d'eau, drainage de zones humides, protection contre les inondations, etc.

## c. Sensibilisation : zoom sur les 1ers Récid'Eau de l'Armançon

### ↳ Contexte

Manifestation populaire et citoyenne, qui présente de façon pédagogique, ludique et interactive les actions liées aux thèmes de l'eau. Les Récid'Eau étaient organisés tous les 2 ans à Sens par l'Agence de l'Eau.

Face au succès de l'événement, la marque «Récid'Eau» avait été déposée par l'Agence de l'eau en vue de multiplier l'événement. Le public cible des Récid'Eau concernait l'ensemble du bassin Seine amont, mais il a semblé que le public issu du bassin versant de l'Armançon ait été peu mobilisé pour se déplacer jusqu'à Sens. Devant ce constat et notamment face à une attente forte de la part des scolaires, il a été décidé de transposer les Récid'Eau sur le bassin de l'Armançon. Les élus du SMBVA, ayant la volonté de sensibiliser leurs administrés, ont souhaité s'engager dans ce projet d'envergure.

Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon a organisé les 1ers Récid'Eau de l'Armançon au MuséoParc Alésia en Côte-d'Or les 2, 3 et 4 mai 2019 sous le parrainage de Bruno David, président du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Ces trois jours avec un cycle de conférences, un espace exposants, des ateliers découvertes, ainsi qu'un concours photos ont permis d'aborder les thèmes suivants : qualité de l'eau, milieux aquatiques et humides, cycles de l'eau, biodiversité et réchauffement climatique.

**974 scolaires** des 2ème et 3ème cycles (CP à 6ème) de l'Yonne et de la Côte-d'Or dont 110 accompagnateurs (44 classes dont 42 du bassin versant) ont participé à l'évènement ainsi que **500 visiteurs** ont fréquenté l'évènement durant ces **3 jours**.



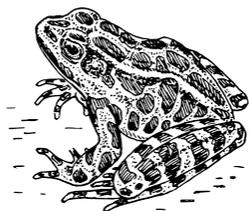
### ↳ Les ateliers

4 ateliers découvertes de grande qualité et une visite guidée du MuséoParc Alésia ont été proposés aux scolaires :

#### **Société d'histoire naturelle d'Autun :**

« Où sont passées les grenouilles ? »

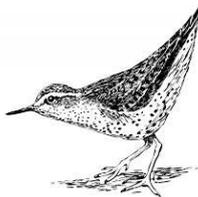
*Les scolaires ont ainsi pu observer des grenouilles et découvrir les différentes espèces des tritons et comment les identifier.*



**Fédération de chasse de Côte-d'Or :**  
*« Drôles d'oiseaux ! »*



**Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) :**  
*« Les oiseaux de l'Armançon »*



**Science, nature et petites mains :**  
*« De nos poubelles à l'océan »*



↳ **Le spectacle :**

Un spectacle poétique, donné par La Compagnie La Main Verte avec 4 représentations par jour, les jeudi et vendredi, a été proposé aux scolaires et 2 représentations le samedi ouvertes gratuitement au grand public, à l'auditorium du MuséoParc.



L'Odyssée  
de l'or  
bleu

Un Spectacle  
drôle et  
émouvant

Une actrice  
qui a fait  
l'unanimité

Des marionnettes,  
des chansons, du  
théâtre d'ombre et  
une technique de  
rétroprojection de  
l'eau.

Le MuséoParc Alésia a complété le programme de l'évènement avec une visite guidée gratuite de son exposition permanente pour les scolaires.

### ↳ Un concours d'arts plastiques



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon a organisé un concours d'arts plastiques, ouvert aux écoles qui ont participé aux Récid'Eau sur le thème « eau et biodiversité ».



Bravo aux écoles de Moutiers-Saint-Jean, Debussy Rostand (Venarey-Les Laumes) et Verrey-sous-Salmaise, qui ont gagné les 3 premières places !

### ↳ Un concours photo sur le thème de la biodiversité pour le grand public

Le SMBVA a organisé un concours photos gratuit ouvert à tous.

L'objectif de ce concours a été de faire prendre conscience de la richesse de la biodiversité des milieux aquatique du territoire. Ainsi, les clichés réalisés sont utilisés sur le site, le blog, la page Facebook du SMBVA.



**La photo gagnante du concours**



**M. COQUILLE remettant le prix au gagnant du concours, Jean-Sébastien Roy**

## ↳ Les conférences

Au nombre de 3, les conférences ont également remporté un réel succès.

**2 mai : L'Eau à l'Antiquité sur le site d'Alésia**

**3 mai : La biodiversité (soirée d'inauguration)**

**4 mai : Le changement climatique**

3 conférences

*Fréquence  
de participation  
(tous publics)*

**2 mai** : 55 personnes  
**3 mai** : 180 personnes  
**4 mai** : 83 personnes

**3 intervenants :**

- ✓ **Olivier de CAZANOVE**, Professeur d'archéologie romaine à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne,
- ✓ **Bruno DAVID**, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle,
- ✓ **Philippe AMIOTTE SUCHET**, Chercheur participant au programme HYCCARE.

## ↳ La soirée inaugurale

De nombreuses personnalités dont François Sauvadet, Président du comité de Bassin et du Conseil Départemental de la Côte-d'Or et des élus du SMBVA ont répondu présents à l'évènement. Ils ont ainsi pu découvrir les stands animés et assister à la conférence donnée par le parrain de l'évènement, Bruno DAVID.



## ↳ Des vidéos à destination du public

Lors de ces Récid'Eau, le SMBVA a souhaité compléter sa palette d'outils pédagogiques en confiant la réalisation de deux vidéos au youtubeur Valentin Fournaise, sur les thèmes de la biodiversité et du bassin versant. Les vidéos sont disponibles sur la chaîne YouTube du SMBVA et sur son site internet :

Sensibiliser,  
informer,  
éduquer ...



... Venez découvrir  
deux vidéos sur les  
enjeux de l'eau et de la  
biodiversité !

**Afin de sensibiliser le plus grand nombre de scolaires, le SMBVA envisage d'organiser chaque année une édition des Récid'Eau en alternance entre l'amont et l'aval du bassin versant.**

*« L'évènement des Récid'Eau sur notre bassin versant a été un défi auquel tout le monde a répondu présent, élus comme agents : cette édition 2019 est sans conteste la première d'une longue lignée qui se répètera chaque année sur le bassin versant ».*

Kévin DUPLAN, chargé de missions hydromorphologie



# Perspectives

## a. L'avancée de la révision du SAGE

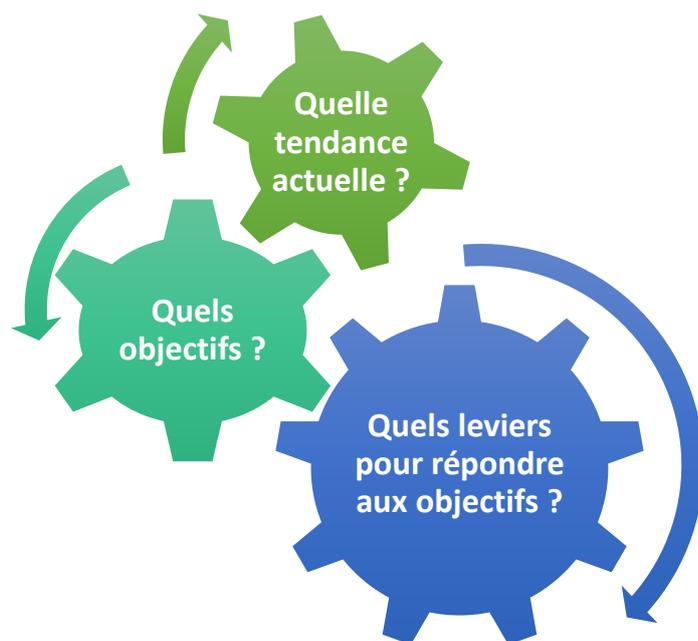
---

A l'automne 2020, suite aux élections municipales et au renouvellement de l'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE), une nouvelle CLE prendra ses fonctions pour poursuivre la révision du SAGE.

Si la CLE ne part pas de zéro et s'appuie évidemment sur le SAGE actuel, plusieurs travaux et réflexions doivent rythmer la révision en se basant sur le diagnostic actualisé du territoire :

- Elaboration du scénario tendanciel visant à poursuivre la tendance récente pour évaluer le besoin d'actions et les domaines nécessitant une implication forte du SAGE. pour atteindre les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau,
- Réévaluation des objectifs de la CLE pour le bassin versant,
- Réflexion prospective sur les leviers disponibles et les choix politiques pouvant permettre de répondre aux objectifs du SAGE. et d'atteindre le bon état des masses d'eau

Cela peut se résumer en trois questions :



Finalement, la révision des préconisations et règles pourra être réalisée, développant les leviers identifiés et s'appuyant sur les 6 années de mise en œuvre du SAGE.

## **b. Un partenariat éducatif Récid'Eau : d'autres types d'actions**

Le SMBVA va mettre en place un partenariat éducatif Récid'Eau avec d'Agence de l'eau Seine-Normandie afin d'inscrire la manifestation des Récid'Eau de l'Armançon dans un projet global de sensibilisation des scolaires, du grand public et des élus. Ce partenariat permettra de bénéficier de 80 % de subventions pour organiser l'événement, mais également des sorties de terrain et d'autres type d'actions tout au long de l'année. Celles-ci doivent répondre à une démarche de pédagogie active, où les participants sont vraiment acteurs de leur apprentissage. C'est donc une nouvelle façon de communiquer que le SMBVA va développer !



## **c. Vers un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**



Suite aux deux derniers étés que l'on a connus avec des étiages sévères, l'heure est à la mobilisation pour gérer au mieux les ressources en eau. Ayant des territoires très proches d'un point de vue hydrogéologique, les syndicats de l'Armançon et du Serein se sont rapprochés pour lancer l'élaboration d'un PTGE. Après une phase d'état des lieux et de diagnostic qui fera une large place à la concertation, le projet aboutira à un programme d'actions co-construit, anticipant les effets du changement climatique. Ce nouvel outil devra donc permettre d'atteindre, dans la durée, l'équilibre entre les besoins et les ressources tout en prenant en compte la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

## **d. Diagnostic de vulnérabilité des habitations aux inondations**

Suite à l'évolution des mesures financées par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM, circulaire du 11 février 2019) dans le cadre d'un PAPI, il est décidé de renforcer les actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations des habitations, des entreprises et des établissements publics, en inscrivant au budget prévisionnel des montants de travaux. En effet, peu subventionnées jusque-là, les démarches de réduction de vulnérabilité initiées dans le passé (dont celle menée en 2011 auprès des habitants inondables du bassin versant, dans le cadre du 1<sup>er</sup> PAPI) se heurtaient dans la phase opérationnelle aux difficultés financières liées à la mise en œuvre de travaux. C'est ainsi que le retour d'expérience du 1<sup>er</sup> PAPI réalisé en 2018 lors du stage de Jean-Charles Botella avait mis en évidence l'effet limité des diagnostics en termes de mesures et travaux pour réduire la vulnérabilité des habitations.

Le taux de subvention des travaux de réduction de vulnérabilité chez les particuliers par le FPRNM (ou fonds Barnier) est aujourd'hui de 80 % (dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien), encourageant ainsi fortement la mise en œuvre de mesures à la suite d'un diagnostic de vulnérabilité. Pour bénéficier de ce nouveau financement, l'équipe politique du SMBVA a soutenu la proposition d'un avenant à la convention initiale du PAPI afin d'y faire figurer, conformément aux conditions d'éligibilité et aux attentes de l'Etat, les objectifs et montants prévisionnels des travaux qui pourraient être financés au titre du fonds Barnier pour la réduction de vulnérabilité sur le bassin de l'Armançon.

Ainsi, en 2020, sous réserve de validation de l'avenant, le SMBVA engagera la démarche de réduction de vulnérabilité des habitations du bassin versant aux inondations.

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

**MON HABITATION**  
EST-ELLE PRÉPARÉE  
**À UNE INONDATION ?**

**Contactez-nous**  
Vous pouvez bénéficier d'un diagnostic **gratuit** de votre habitation et d'un **financement** de vos travaux par l'État

**Inscrivez-vous dès maintenant !**  
**Diagnostic GRATUIT**  
À réaliser entre juin et août 2020

Le SMBVA et l'État vous accompagnent dans la prévention des inondations !

Logo of the French Republic (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) and the SMBVA logo.

Projet de plaquette de communication sur la réduction de vulnérabilité des habitations aux inondations

## Nos principaux partenaires institutionnels et financiers



## Portfolio





Siège du SMBVA :

58 Ter, rue Vaucorbe  
89 700 Tonnerre

Tel : 03 86 55 40 00

Fax : 03 86 75 11 41

& Antenne Côte-d'Or : 1, rue du Parc des sports  
21 150 Venarey-Les Laumes

[www.bassin-armancon.fr](http://www.bassin-armancon.fr)



Création Graphique & Réalisation :

Djamilâ BOUFELAH et Kyriân MEDJKAL

Crédits photos : © SMBVA